

FRANCE

Novembre 1962 - N° 44 - 2 NF

FORUM



**NAPOLEON III
ETAIT-IL
DEMOCRATE?**



UN POUVOIR TUTÉLAIRE

LORSQUE je songe aux petites passions des hommes de nos jours, à la mollesse de leurs mœurs, à l'étendue de leurs lumières, à la pureté de leur religion, à la douceur de leur morale, à leurs habitudes laborieuses et rangées, à la retenue qu'ils conservent presque tous dans le vice comme dans la vertu, je ne crains pas qu'ils rencontrent dans leurs chefs des tyrans, mais plutôt des tuteurs.

Je pense donc que l'espèce d'oppression dont les peuples démocratiques sont menacés ne ressemblera à rien de ce qui l'a précédée dans le monde ; nos contemporains ne sauraient en trouver l'image dans leurs souvenirs. Je cherche en vain moi-même une expression qui reproduise exactement l'idée que je m'en forme et la renferme ; les anciens mots de despotisme et de tyrannie ne conviennent point. La chose est nouvelle, il faut donc tâcher de la définir, puisque je ne peux la nommer. Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux retiré à l'écart est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeure

rant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie.

Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche au contraire qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévient et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ?

C'est ainsi que tous les jours il rend moins utile et plus rare l'emploi du libre arbitre ; qu'il renferme l'action de la volonté dans un plus petit espace, et dérobe peu à peu chaque citoyen jusqu'à l'usage de lui-même. L'égalité a préparé les hommes à toutes ces choses : elle les a disposés à les souffrir et sou-

vent même à les regarder comme un bienfait.

Après avoir pris ainsi tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu, et l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière ; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule ; il ne brise pas les volontés, mais il les amollit, les plie et les dirige ; il force rarement d'agir, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on agisse ; il ne détruit point, il empêche de naître ; il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger.

J'ai toujours cru que cette sorte de servitude, réglée, douce et paisible, dont je viens de faire le tableau, pourrait se combiner mieux qu'on ne l'imagine avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté, et qu'il ne lui serait pas impossible de s'établir à l'ombre même de la souveraineté du peuple.

Dans ce système, les citoyens sortent un moment de la dépendance pour indiquer leur maître, et y rentrent.

A. de TOCQUEVILLE.
1840

Pour faire connaître
FRANCE-FORUM

Demandez
des numéros spécimens
qui vous seront adressés
GRATUITEMENT

FRANCE-FORUM

Comité d'Etudes et de Confrontation

Jean AUBRY, Alain BARRERE, Théo BRAUN
Maurice BYE, Jean CONILH, P.-B. COUSTE, Michel DEBATISSE, Eugène DESCAMPS, Léon DU-BOIS, Jacques FAUVET, François FONTAINE
Pierre FOUGEYROLLAS, Henri FRENAY, Georges HOURDIN, Georges LE BRUN-KERIS, Jacques MALLET, André PHILIP, René REMOND, Pierre-Henri SIMON, Pierre-Henri TEITGEN, Etienne BORNE, Jean LECANUET.

Rédacteur en chef : Henri BOURBON.

PHOTOS

PHOTOS

Couverture : Viollet
Forum : P. Roche-Viollet-
Giraudon
Etude : Holmès-Rapho
Problèmes : A. D. P.
Dossier : Tribune du Tiers Monde
Musique : Photo Pic

FRANCE

FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon, Jean Lecanuet.

68, rue de Rennes - Paris (VI^e)

C.C.P. Paris 14-788-84 — Tél. : LIT. 68-93

Prix de vente au numéro 2 NF

Abonnement : 8 numéros par an 15 NF

SOMMAIRE

N° 44 — NOVEMBRE — 2 NF

EDITORIAL

La République impériale. 3

AU FORUM

Faut-il réhabiliter Napoléon III ? AVEC MAURICE DUVERGER, RENE RE-
MOND, HENRI BOURBON 4

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

La Planification démocratique, PAR HUBERT LAYSSETTE 14

ETUDE

Union Soviétique et Comecon face au Marché Commun, PAR BERNARD
FERON 17

DOSSIER

Le Tiers Monde entre l'Est et l'Ouest, PAR FRANÇOIS FEJTO 20

PROBLEMES

Le bilan sportif de la V^e, PAR JEAN-FRANÇOIS BRISSON 25

POLEMIQUES ET DIALOGUES

PROPOS DU TEMPS

Passion de la morale, PAR ETIENNE BORNE 34

DOCUMENT

Un pouvoir tutélaire, par A. DE TOCQUEVILLE..... 1

MUSIQUE

A quoi servent les anniversaires ? PAR CLAUDE SAMUEL 28

NOTES DE LECTURE

Le Maghreb entre deux guerres 1919-1939, de Jacques Berque, par Yves
Chataigneau 30

La Société de Demain (La Table Ronde), par Henri Bourbon..... 32

Toumliline, par Georges Le Brun Kéris 32



Le général et le Concile

François Mauriac invitait récemment les Français et plus particulièrement les chrétiens à examiner dans la lumière du Concile l'œuvre du général de Gaulle. Rapprochement engageant et hardi qui multipliait l'une par l'autre la puissance de deux apologétiques. Mais, lorsque Bossuet et François Mauriac tirent de l'Écriture Sainte une politique qui coïncide merveilleusement avec la politique de Louis XIV ou la politique du général de Gaulle, les chrétiens de ce temps, habitués à soigneusement distinguer le spirituel et le temporel, ne peuvent manquer d'être plus choqués qu'édifiés. Aussi est-ce sur le ton de l'invective que François Mauriac a été accusé de détournement politique des choses sacrées. Polémique menée à contre-sens, car François Mauriac n'avait que trop raison d'arracher le général de Gaulle aux étroitesse de la scène intérieure française, si provinciale par rapport au reste du monde et de faire appel à l'univers, à l'universel, bref au concile de l'Esprit comme au plus vaste chœur, seul digne de commenter l'action du héros.

Que la décolonisation, et plus exactement la libération des peuples et des hommes, manifeste un sens providentiel de l'histoire, qu'il y ait un accord entre un monde décolonisé et une Église en état de Concile, que le général de Gaulle ait joué le rôle d'un instrument, à l'efficacité non négligeable, dans ce mouvement de décolonisation, comment ne pas l'accorder à François Mauriac ? A condition de se souvenir aussi qu'un grand homme sert les desseins divins plus par ce qu'il est contraint de faire que parce qu'il fait de délibéré, et que la Providence ne paraît pas traiter ses instruments temporels avec un excès de complaisance conservatrice, surtout lorsqu'ils ont beaucoup et bien servi.

François Mauriac suggérerait sans doute une analogie entre l'intention du Concile qui vise au remembrement de la chrétienté et à la « mise à jour » de l'Église et le propos du général qui est de rassemblement des Français et de modernisation de l'État. La comparaison ici risque tourner à la déconfiture de l'apologétique gaulliste, car une Église en état de Concile s'applique à ce que son unité ne fasse pas tort à sa diversité, elle s'offre par le débat et le dialogue à l'inspiration de l'Esprit, elle s'efforce d'inventer ou de retrouver des formes de direction collective et c'est sur d'autres chemins, plus césariens que le général de Gaulle voudrait engager la France et les Français. Pour mettre l'Église à l'heure du Concile, il a fallu un changement de pontificat qui fasse l'autorité suprême plus évidemment pastorale, bon-homme, populaire. Mais on s'égare, car François Mauriac n'a beau être d'intelligence avec la Providence, il n'a certainement pas voulu prophétiser qu'à la fin du règne viendraient les états généraux de la démocratie française, capables de mettre enfin la République à l'heure conciliaire.

Déconvenues d'un nationalisme

On veut bien que la révolution dont Fidel Castro est le héros soit socialiste, mais ce qui lui donne chaleur interne et figure devant le monde c'est le nationalisme dont elle fait farouchement profession. Tout est dit dans

la formule qui n'emprunte rien au marxisme : « Cuba si, Yankee no. » Car un nationalisme a besoin de se poser en s'opposant et rien n'est plus exaltant pour une petite nation que d'invectiver et de contredire, toute proche, la grande puissance dont elle vient de se libérer économiquement et politiquement. Et si Fidel Castro a décidé de rejoindre le camp communiste plutôt que de se tenir dans le tiers-monde des non-engagés, ses raisons ou plutôt ses mobiles, sont aussi de l'ordre du nationalisme anti-yankee : l'amitié russe, c'était le défi majeur que David pouvait lancer à Goliath surtout s'il poussait l'audace jusqu'à demander à l'Union Soviétique quelques missiles, fusées ou bombes atomiques en guise de pierres pour sa fronde.

L'événement vient de prouver que le zèle prosoviétique de Fidel Castro s'est trouvé bien mal récompensé. Au moment où les défis inconsidérés du héros révolutionnaire mettaient le monde au bord de la catastrophe, l'allié russe a préféré s'entendre avec l'ennemi américain sur des solutions de compromis qui humiliaient le nationalisme cubain et obligeaient même David à rendre les cailloux atomiques qui lui avaient été fâcheusement prêtés. Une logique passionnelle a ainsi amené un nationalisme d'avant-garde à subir une blessure d'amour-propre singulièrement cruelle. Il ne resterait plus à Fidel Castro qu'à se faire Chinois par défi contre les Russes comme il s'est fait Russe par défit contre les Américains. Ce jeu du ressentiment et du prestige fait une très vieille politique, dont le progressisme est fort contestable. A moins que Fidel Castro ne consente à baisser le ton de son nationalisme et à mettre par la même occasion son socialisme à l'heure démocratique. Ce serait une belle conversion à l'humain. Mais les grands hommes de ce temps paraissent éprouver une impuissance invincible à dépouiller le personnage héroïque avec lequel ils ont le tort de confondre leur personnalité.

Du pain sur la planche

Le comité Maurice Audin, qui a mené un juste combat pour dénoncer les atrocités de la dernière guerre d'Algérie et plus particulièrement, sinon exclusivement, celles qui compromettaient l'honneur français, était silencieux et paraissait comme frappé de paralysie depuis que l'Algérie a obtenu son indépendance. Et pourtant, un certain nombre d'horreurs ont été commises par des éléments responsables ou irresponsables du F.L.N. vainqueur et dont ont été surtout victimes des harkis, témérairement engagés avec l'armée française. Le comité Audin avait là du pain sur la planche et on pouvait s'étonner que les moralistes d'hier aient si vite cuirassé leur cœur et insensibilisé leur conscience. C'était jugement téméraire : M. Vidal-Naquet, au nom du comité Audin vient de dire dans une « tribune libre » ce qui devait être dit. En effet, une jeune liberté se dégrade elle-même et compromet son avenir lorsqu'elle tolère des massacres de septembre. Les hommes du comité Audin ne sont pas suspects, et on souhaite que les nouvelles autorités algériennes ne trouvent pas un relent de néo-colonialisme dans ce qui n'est qu'un rappel des valeurs démocratiques et humaines, utiles dans le combat et incommodes au pouvoir.

Une République Impériale

DÉPUIS toujours, le général de Gaulle s'est fait une certaine idée de l'Etat et qui, inentamée parce qu'elle était inentamable aura été la constante de sa carrière. Sur les objectifs comme sur les méthodes de son action, l'homme politique s'est donné la souveraine liberté de varier, voire de se contredire, et la France qu'il a été contraint de faire et d'assumer ne coïncide certainement pas avec la France de son rêve initial ; mais le physicien ou si l'on veut le métaphysicien de la politique professe une conception exactement monarchique de l'Etat qui a la dure immutabilité du roc : il est entendu une fois pour toutes que, par les partis, la division et par conséquent la confusion et l'impuissance entrent dans l'Etat, et que c'est un travail de Pénélope de faire et de refaire inlassablement l'Etat selon une création continuée, sans cesse menacée par la contestation permanente des partis. Les derniers discours de combat prononcés par le président de la République reprennent très littéralement le style et les thèmes des harangues révisionnistes qui firent les beaux jours du Rassemblement du peuple français — ce R.P.F. que reconstitue aux élections de novembre la conjonction du gaullisme de droite et du gaullisme de gauche dans une même association pour la V^e République. Jadis les partis occupaient l'Etat. Aujourd'hui, ils campent aux portes : il ne s'agit plus de leur arracher l'Etat ; c'est chose faite et bien faite ; mais il importe de fortifier l'Etat de manière à le rendre invincible à leur entreprise : d'où le propos, maintenant ratifié, de l'élection au suffrage universel d'un chef de l'Etat armé contre les partis, et l'assemblée des techniques de l'appel au peuple, en plus du droit de dissolution. Cette obsession fait une résolution et il est vain d'espérer que le général de Gaulle renie le général de Gaulle.

L'idée qui anime, illumine, envoûte le général de Gaulle vient de haut et de loin. En elle se retrouve la vérité unificatrice et mortelle aux féodalités, de la monarchie capétienne et bourbonnienne. Elle remonte même au-delà jusqu'à cette histoire romaine qui sembla faire de l'Empire

l'accomplissement inéluctable d'une République à la fin déchirée par les factions, grand souvenir historique, que sa culture classique a rendu familier à une élite française, bourgeoise ou révolutionnaire, et nullement étranger à la fortune de ce bonapartisme, qui s'est toujours prétendu républicain, et dont le gaullisme est le dernier avatar. Le César de la Rome impériale, au moins dans quelques décennies de bonheur historique, s'appelait « prince », ce qui ne signifie rien d'autre que « premier citoyen » et il entendait défendre l'unité et l'autorité de la « res publica » contre toutes les forces de désagrégation, parmi lesquelles une aristocratie sénatoriale, nostalgique de la République des partis. Le « jadis » des sénateurs, le présent du « prince », ces scènes de la vie antique, tout se passe comme si le général de Gaulle s'était juré de les faire jouer au peuple français. Sans doute pour lui faire mieux épouser son temps !

Que Rome ait inventé l'idée même de l'Etat, les illustres de nos lettres l'ont tellement répété, de Montesquieu à Valéry, qu'il n'est pas étonnant que beaucoup le croient et que le général de Gaulle, ce bon humaniste, ne le sache que trop. Et c'est une vertu politique romaine que, président impérial de la République, il entend proposer comme exemple et laisser comme héritage. Or le général a résolu le problème de l'Etat, non par des institutions véritablement enracinées, mais par le prestige provisoire et sans lendemain de sa personne, et lui une fois disparu, cette vaste absence fera apparaître une République en suspens et une Démocratie à réinventer. Faire absolument le contraire de ce qu'on voulait faire par la passion absolue qu'on met à le faire, cette contradiction est l'exacte définition d'une péripétie de tragédie. Le principal protagoniste du drame, pour mieux cacher son indéchiffrable visage humain, est en train d'ajuster avec une terrifiante sérénité le masque héroïque. Est-ce le signe que le dernier acte est commencé, celui où triomphe le destin ?

Faut-il réhabiliter NAPOLÉON III ?

avec

Maurice DUVERGER, René REMOND, Henri BOURBON

Maurice Duverger

Le Second Empire : un régime moderniste ?

René Rémond

H. Bourbon. — Nous avons organisé le mois dernier un forum philosophique ; aujourd'hui nous inaugurons un forum historique que nous consacrons au Second Empire. Plusieurs raisons nous ont dicté cette initiative. D'abord le succès des ouvrages, des publications, des émissions, des films historiques. Ensuite, le fait que pendant la campagne du référendum d'octobre 1962, un certain nombre d'hommes politiques et de journalistes se sont référés à Napoléon III et au Second Empire, en exprimant des appréciations assez péjoratives à l'égard de cette époque. Octave Aubry écrivait dans le livre qu'il a consacré en 1938 au Second Empire : « Tant que sur notre pays ont si lourdement pesé les consé-

quences de la catastrophe où s'est englouti le Second Empire, il n'a guère été possible à des Français de considérer cette époque et ses acteurs avec la sérénité que requiert l'histoire. Il a fallu que passe un demi-siècle pour que la modération entrât dans les esprits faussés par trop de rancœur ». Si l'on se reporte à certains articles, ou à certains propos récents, il semble que les Français n'aient pas encore vis-à-vis du Second Empire adopté l'objectivité et la sérénité de jugement nécessaire.

Nous avons donc réuni un historien, René Rémond, et un spécialiste de Droit public et des sciences politiques, Maurice Duverger, pour débattre des mérites et des fautes du Second Empire et de son chef.

La première question, Messieurs, que je vous pose concerne la nature du régime, les principes sur lesquels il s'est appuyé. Mais peut-être faudrait-il commencer par parler des conditions de son établissement ? Evidemment il est frappant et troublant de constater que l'affiche annonçant le coup d'Etat du 2 décembre 1851 proclamait en même temps : « Le Suffrage Universel est rétabli ».

Le Coup d'Etat

R. Rémond. — Pour porter un jugement équitable et historique sur le Second Empire, il faut tenir compte à la fois des circonstances dans lesquelles il s'est établi, comme vous l'avez dit, et de l'inspiration qui a présidé au fonctionnement de ses institutions. C'est surtout le coup d'Etat qui est à l'origine de la mauvaise réputation qui pendant fort longtemps a accompagné le Second Empire. Vous rappeliez le propos d'Octave Aubry, selon lequel on pouvait maintenant parler avec sérénité du Second Empire et vous demandiez s'il était encore fondé aujourd'hui. Effectivement même si le rapprochement avec l'actualité peut troubler un peu cette sérénité, il est bien vrai que nous avons aujourd'hui une vue plus objective de ce régime. Ceci n'est pas propre au Second Empire, mais vaut pour tous les régimes il faut un certain temps pour que les passions se décantent, pour que ce qu'on appelle, un peu pompeusement, le jugement de la postérité, surmonte les rancunes. Plusieurs générations ont vu le Second Empire à travers les souvenirs des Républicains condamnés à l'exil ou à la proscription ou à travers *Les Châtiments*. Puis, on s'est rendu compte qu'il y avait peut-être d'autres aspects dans ce régime et que tout n'en était pas condamnable. Chaque génération se fait une nouvelle vision d'un régime comme elle fait une lecture nouvelle des œuvres classiques.

Pour ce qui est du coup d'Etat, il me paraît aujourd'hui difficilement défendable, même sur le simple plan de la morale. C'est au fond le seul vrai coup d'Etat que l'Histoire contemporaine française ait connu avant la seconde guerre mondiale.

H. Bourbon. — Et le 18 Brumaire ?

R. Rémond. — Le 18 Brumaire, est en fait, une opération politique appuyée sur quelques sections de grenadiers.

M. Duverger. — Disons que le 2 décembre est le seul coup d'Etat militaire que la France ait connu, car le 18 Brumaire, comme le signale René Rémond, est une opération du pouvoir civil. Les grenadiers n'y jouent qu'un rôle d'appoint. L'opération du 2 décembre au contraire a été appuyée d'une façon importante sur certains éléments de l'armée préparés à l'avance. On a fait à Saint Arnaud une réputation en lui fabriquant des victoires en Algérie plus ou moins véridiques. Le fait qui a frappé le plus est la fusillade de la foule parisienne dont on ignore encore les véritables raisons, mais c'est probablement cette fusillade qui explique l'hostilité, dès le début, de Paris et d'une partie de la France, à ce régime.

Je crois que l'on ne peut pas défendre la façon dont le Second Empire a été établi. Cela est impossible. Mais une chose me paraît devoir être rappelée car on l'oublie trop : la France il y a cent ans, n'était pas du tout la France d'aujourd'hui. La France du Second Empire, et surtout des débuts du Second Empire, est beaucoup plus proche de ce que nous appelons aujourd'hui les pays en voie de développement que d'un pays industriel moderne. J'entends par là qu'une grande partie de la population était analphabète, inculte, et ne pouvait pas exercer en toute connaissance de cause le droit de suffrage : j'entends par là que c'était une France encore rurale dans sa très grande partie ; le Second Empire fera précisément un effort considérable d'industrialisation. Ainsi les institutions politiques du Second Empire devraient être comparées beaucoup plus à certaines institutions politiques des pays sous-développés actuels qu'à celles de la France d'aujourd'hui. On reproche beaucoup à Napoléon III et je le lui reprocherais aussi, d'avoir renversé la seconde République, mais il ne faut jamais oublier que cette seconde République était morte avant qu'il ne la renversât.

H. Bourbon. — Le peuple ne s'est pas soulevé au moment du coup d'Etat du 2 décembre ? Il me souvient avoir appris que des barricades avaient été élevées, que du sang avait coulé, que des républicains avaient été arrêtés.

R. Rémond. — A Paris, il n'y a pas eu de véritable soulèvement populaire.

M. Duverger. — Les milieux ouvriers notamment ne se sont pas soulevés : ils étaient un peu écœurés de cette République qui avait commencé en faisant tirer sur le peuple. C'est là, la principale caractéristique des seconde et troisième Républiques. L'une s'instaure par les barricades de juin, l'autre avec la tragédie de la Commune.

Il ne faut pas oublier que le prince Louis Napoléon, Président de la République, était prétendant au trône impérial ; il a eu tort de faire un coup d'Etat pour établir l'Empire. Mais s'il ne l'avait pas fait, l'Assemblée Nationale aurait rétabli la Monarchie puisqu'elle était en majorité monarchiste. Et cela les contemporains ne l'ont pas très clairement vu.

R. Rémond. — Du reste, vous le rappeliez, Bourbon, le coup d'Etat s'accompagne de la proclamation du Suffrage Universel. Cette République avait depuis déjà dix-huit mois privé du droit de vote un tiers des citoyens par des astuces juridiques qui frisent l'hypocrisie et on comprend que le peuple se voyant restitué, au lendemain du coup d'Etat, le Suffrage Universel, la première et la principale conquête de la Révolution de 1848, ait eu autant de reconnaissance à Louis Napoléon que de regret de le voir s'en prendre aux institutions. Le coup d'Etat a provoqué sur le moment deux sortes de réactions qu'il y a intérêt, à distinguer, deux réactions différentes à la fois par leur implantation géographique et par leur inspiration politique. Il y a, d'une part, un certain nombre de départements, notamment dans le midi de la France, où la réaction républicaine

prend la forme d'une prise d'armes. Des colonnes de paysans s'assemblent, marchent sur les chefs-lieux et sont dispersées non sans brutalité par la troupe, c'est le cas dans la Drôme, dans les Basses-Alpes et aussi dans la Nièvre, autant de départements dont la tradition est républicaine depuis les élections de 1848. Il y a, d'autre part, le mécontentement, la fronde de la bourgeoisie commerçante et industrielle à Paris notamment, et la fusillade qui a effrayé à Paris, la fusillade dite des boulevards, est davantage un avertissement adressé à l'opposition de droite qu'elle n'est dirigée contre la réaction populaire. Ce sont ensuite les nouvelles de l'agitation campagnarde qui ont contribué à donner au 2 décembre le caractère d'un coup de force contre les éléments de gauche. Il y a eu interférence entre les deux et la propagande de Morny s'est employée ensuite à rallier les éléments conservateurs en agitant le spectre de la révolution sociale, en grossissant à dessein l'agitation paysanne des départements du Midi ou du Centre pour convaincre les possédants que l'Empire était leur seul rempart contre le danger de subversion.

H. Bourbon. — Je crois tout de même, qu'il ne faudrait pas perdre de vue qu'après avoir été élu Président de la République, Louis Napoléon a, le 20 décembre 1848, prêté le serment solennel de rester fidèle à la République démocratique une et indivisible, de remplir tous les devoirs que lui impose la Constitution et que ce serment il l'a violé ensuite, faisant peu de cas du respect de la légalité et de la parole donnée...

R. Rémond. — C'est incontestable ! Je ne sais plus quel homme d'Etat de la Révolution disait qu'il avait beaucoup prêté de serments dans son existence. Je ne veux pas dire qu'il ait eu raison de violer ce serment, je veux dire que tout de même on lui avait donné dans une certaine mesure une justification; après tout, Louis Napoléon pouvait, lorsqu'il a fait le coup d'Etat le 2 décembre, déclarer qu'il le faisait au nom de la Démocratie puisqu'il restituait le droit de vote finalement à toutes les classes pauvres de la Nation et spécifiquement aux ouvriers qui avaient été privés de ce droit élémentaire par la loi électorale.

Il pouvait prétendre que la Constitution avait été violée par l'Assemblée d'abord.

H. Bourbon. — Quand elle a supprimé le Suffrage Universel ?

R. Rémond. — Elle ne l'a d'ailleurs pas supprimé ouvertement, elle n'a pas osé. Elle en a seulement régleménté l'usage.

M. Duverger. — Elle l'a fait d'une façon assez choquante par son hypocrisie. On a déclaré que pour être électeur, il fallait avoir résidé au moins trois ans dans le même endroit. Cela privait en fait les ouvriers du droit de vote, car dans cette première phase du capitalisme, la mobilité ouvrière était grande.

R. Rémond. — Trois millions, un bon tiers du corps électoral se trouve retranché. Et, comme vous le signaliez, la fraction de gauche.

La nature du régime

H. Bourbon. — Je vous demandais au début de cette discussion sur quels principes était fondé le régime du Second Empire ? Des propos que vous venez de tenir, pouvons-nous déduire que ce régime était basé sur des principes démocratiques ? N'était-il pas plutôt un régime monocéphale à soutien populaire, mais non démocratique, dans la mesure où il était hostile à toute organisation représentative et parlementaire et où il s'opposait à tout système où les partis, les assemblées et les corps intermédiaires jouent un rôle qui ne soit pas de simple figuration ? Il y a eu, bien sûr, l'Empire libéral et parlementaire avec le ministère Emile Ollivier, mais il ne se réalise qu'en janvier 1870, dix-huit ans après le coup d'Etat de 1851.

M. Duverger. — Finalement le Second Empire a ce caractère ambigu que le Premier Empire présente aussi. Napoléon I^{er} est un soldat de la Révolution, jacobin, nommé général par Robespierre, il a pu prétendre avec une certaine justesse qu'il continuait la Révolution. Mais il l'a continuée en l'arrêtant. On peut dire un peu la même chose de Napoléon III ; le coup d'Etat du 2 décembre est l'un des moyens par lesquels les classes possédantes se sont protégées contre le danger du socialisme dont elles avaient eu la révélation brutale au moment de la Révolution de 1848. Mais ce régime politique est aussi une certaine forme de démocratie adaptable à l'époque. Aujourd'hui, les plébiscites ou, comme nous disons, les référendums, nous apparaissent comme non démocratiques ; cela peut se discuter d'une certaine façon, et c'est vrai dans un certain contexte ; mais, à l'époque, demander son opinion au peuple même sous cette forme très élémentaire avait un certain caractère démocratique. L'Empire, bien entendu, reste essentiellement un régime autoritaire qui ne se soucie pas beaucoup du peuple, mais le mécanisme des plébiscites montre qu'il s'en soucie tout de même un peu ! Il faut parler aussi de cette évolution très importante qui transforma finalement l'Empire en un régime parlementaire : car sur plusieurs points rien n'est plus proche de la Constitution de 1870 que celle de 1875.

R. Rémond. — A la question que pose Henri Bourbon, je réponds aussi que le Second Empire est assurément un régime démocratique. Pas exactement démocratique au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais il faut se garder de projeter sur l'expérience historique du XIX^e siècle nos catégories modernes qui sont en fait le produit d'une expérience plus récente. Nous avons tendance à assimiler Démocratie et Régime Parlementaire, or le Second Empire offre l'exemple d'une dissociation à peu près totale des deux. Le régime s'affirme anti-parlementaire délibérément, il est hostile aux partis, à tous les corps intermédiaires, mais c'est cela même qui en fait peut-être au XIX^e siècle quelque chose d'assez démocratique. Il faut bien voir qu'à l'époque on a le choix entre deux formes de gouvernement. Un gouvernement libéral dans son comportement et sa pratique qui est généralement celui d'une oligarchie re-

LA VIE POLITIQUE

présentée par des institutions parlementaires, et si la Monarchie de Juillet en offre l'exemple, l'Orléanisme perpétue cette forme, cette conception des pouvoirs au long de la Troisième République.

M. Duverger. — En rappelant, si vous le permettez, que cette Monarchie parlementaire de Juillet était essentiellement fondée sur un suffrage restreint qui mettait les mécanismes parlementaires à l'abri des vicissitudes populaires. Dans la mesure où l'Empire, au contraire, maintenait le suffrage universel et même le rétablissait, il avait un caractère démocratique.

R. Rémond. — Oui, le régime parlementaire est à l'époque libéral et foncièrement inégalitaire. Il s'exerce à l'avantage ou à l'initiative d'un pays légal très restreint. L'autre forme de Gouvernement, la Démocratie, est elle-même susceptible de deux interprétations ; l'interprétation la plus décentralisée, celle que la Révolution avait tentée dans les premières années, ou une interprétation de type autoritaire avec pouvoir concentré, ce que le gouvernement révolutionnaire et les Jacobins avaient fait et dont l'Empire reprend en quelque sorte l'héritage. A ce compte, le Second Empire est un régime démocratique : il l'est par son inspiration, il l'est par ses références, il l'est aussi par sa politique. Par l'inspiration, il se réclame de la souveraineté populaire.

H. Bourbon. — Les dictatures aussi se réclament de la souveraineté populaire ! Par des plébiscites, on peut instituer une sorte de démocratie directe très autoritaire qui s'apparente à une monocratie despotique, absolutiste. Le fait d'obtenir l'approbation populaire par le recours à un plébiscite ou à un référendum ne constitue pas le critère d'un vrai régime démocratique.

R. Rémond. — Ce n'est pas suffisant, mais c'est nécessaire sans doute. Et les dictatures peuvent être au départ des démocraties même si par la suite elles renient leurs origines. Mais il ne faut pas oublier que le Second Empire ne s'est pas borné à organiser des plébiscites, il a tenu tous les six ans des élections générales. Il y a un Corps Législatif qui est élu non sans pression ni sollicitations officielles.

H. Bourbon. — Mais ces élections générales ont permis justement à la Démocratie de se manifester lentement et progressivement. Et c'est Morny, clairvoyant qui, en 1863 déclare : « Les élections n'ont laissé en présence que deux forces : l'Empereur et la Démocratie » (ce qui laisse clairement entendre que l'Empereur ne

s'identifie pas à la Démocratie), « les forces de la Démocratie grandiront sans cesse, il est urgent de les satisfaire si l'on ne veut pas être emporté par elles. Leur opposera-t-on un coup d'Etat ; naturellement, il ne serait pas impossible, mais après comment se soutenir ? »

R. Rémond. — C'est peut-être pourquoi le régime a pris lui-même l'initiative de se libéraliser. C'est un des rares exemples connus de régime autoritaire établi par un coup d'Etat et qui, après quelques années, alors qu'il n'y était pas absolument contraint par le rapport de force, prend l'initiative d'introduire dans ses institutions un peu plus de liberté et de rétablir un certain dialogue avec des forces extérieures à lui-même.

M. Duverger. — Je crois que cela est un point très important à signaler. Il y a presque une loi sociologique dans tous les régimes autoritaires, au fur et à mesure qu'ils vieillissent, ils aggravent leur caractère autoritaire et dictatorial. Le Second Empire est probablement une des rares dictatures de l'Histoire qui ait suivi la voie inverse. Au début de l'Empire, la Constitution de 1852 établit un régime dans lequel le Pouvoir Législatif appartient sans doute au Corps Législatif, mais c'est un pouvoir très limité où l'Empereur ne peut pas être mis en cause, où le budget est pratiquement voté en bloc, de telle sorte que finalement les Assemblées ont peu de pouvoir. Peu à peu, à partir de 1860, l'Empereur va faire évoluer le régime vers un système parlementaire, combiné avec une influence du chef de l'Etat. Pour l'époque, j'insiste bien, la Constitution de 1870 était très « progressive ». Seule l'Angleterre avait à l'époque un régime plus démocratique que celui de l'Empire français en 1870. D'ailleurs je signale que les contemporains ont été très étonnés par cette évolution. Dans certains de nos manuels d'histoire, on essaie de l'expliquer par la pression des événements ; je ne sais pas si c'est vrai, mais je suis frappé de voir qu'au moment des premières réformes libérales de 1860, le « Times » constatait dans un éditorial que l'Empereur des Français pouvait tout faire en Europe et chez lui. Sa décision d'introduire plus de démocratie dans le régime est étonnante.

H. Bourbon. — Vous ne pensez pas que c'est pour désarmer l'opposition démocratique et républicaine ?

M. Duverger. — Il n'était pas gêné par l'opposition ; il pouvait pratiquement faire à peu près tout ce qu'il voulait.

R. Rémond. — A ce moment-là, il était au zénith de la gloire.

H. Bourbon. — Alors vous estimez que Napoléon III a libéralisé le régime par conviction libérale et par souci démocratique ?

R. Rémond. — Par souci de l'enraciner dans l'opinion et de rétablir un dialogue dont il sent bien qu'il est une condition pour la durée du régime. Il a le souci que ce régime lui survive ; il faut assurer la continuité par delà sa propre personne. Il songe sans doute davantage à ses successeurs qu'à lui-même.

M. Duverger. — Comme d'autres.

R. Rémond. — Comme d'autres, mais on a pourtant l'impression que cet homme a eu sur beaucoup de monarques une supériorité : il a assez bien perçu l'évolution de son temps. Il y a un modernisme de Napoléon III.

H. Bourbon. — Je m'excuse de vous interrompre, mais comment expliquez-vous qu'en 1864 Rouher, au nom de l'Empereur, affirme : « L'Empereur n'a pas relevé le trône pour ne pas gouverner et pour livrer le pouvoir aux ardeurs malades du régime parlementaire, il ne se laissera pas enlever ce droit par des fictions constitutionnelles surannées » et que Maupas ait déclaré en 1860 : « La responsabilité ministérielle, qui est l'essentiel du régime représentatif, était pour l'Empereur la négation même de l'Empire, c'était l'abdication. » La démocratie de style Napoléon III, c'est un régime où le pouvoir vient du peuple qui s'exprime par le suffrage universel, mais où le peuple remet sa destinée entre les mains d'un homme qui incarne la volonté et donc la souveraineté nationale, qui est le seul juge de l'intérêt national et qui gouverne seul, l'Empereur. Cette conception d'une « démocratie impériale » est, me semble-t-il, fort éloignée de la notion de démocratie réelle fondée sur le contrôle et la participation, sur l'équilibre et la séparation des pouvoirs.

R. Rémond. — Rouher est le tenant de la tendance intransigeante et l'interprète de la version la plus autoritaire de l'Empire.

M. Duverger. — Il était le Debré de Napoléon III.

R. Rémond. — Et en même temps la gauche fait tenir à l'Empereur les propos absolument inverses ; les propos de Napoléon III étant suffisamment ambigus pour se prêter à cela.

H. Bourbon. — Pourtant le libéral Emile Ollivier raconte dans son « Journal » que faisant remarquer en 1865 à l'Empereur que « les exigences de la liberté croissent », celui-ci demande, surpris : « Quelles libertés manquent donc ? »

M. Duverger. — Il ne faut pas oublier justement que Napoléon III finira par donner le pouvoir aux gaullistes de gauche, en la personne d'Emile Ollivier. Ce qui peut ouvrir des espoirs, d'ailleurs. Encore que cela ait mal fini, mais pour des raisons purement extérieures. L'expérience Emile Ollivier paraissait intéressante et pleine de promesses.

H. Bourbon. — Mais bien tardive.

R. Rémond. — Du reste le résultat du plébiscite du 8 mai 1870 le confirme, les Républicains jugent leurs espérances anéanties et estiment qu'il y en a encore pour vingt ans d'Empire. Sans la guerre franco-allemande et sans les déboires de la politique étrangère...

H. Bourbon. — On serait encore sous l'Empire ?

R. Rémond. — Le Second Empire aurait duré vingt ou trente ans de plus.

M. Duverger. — C'était du moins l'opinion de l'opposition.

H. Bourbon. — Evidemment, le dernier plébiscite avait procuré encore une majorité écrasante à l'Empereur : 7.550.000 oui, contre 1.570.000 non. Le plébiscite qui avait suivi le coup d'Etat donnait 7.450.000 oui contre 650.000 non.

M. Duverger. — Et ce n'était pas artificiel, le régime du Second Empire correspondait à l'époque.

H. Bourbon. — N'y avait-il pas des candidatures officielles, une pression des préfets, une presse contrôlée, une police très zélée ?

M. Duverger. — Si, ces facteurs là jouaient. Mais la majorité du pays est sincèrement attachée au régime qui lui apporte la gloire, la prospérité et qui est un régime moderniste.

H. Bourbon. — Donc selon vous, ce qui a discrédité le Second Empire dans l'esprit d'un certain nombre d'hommes politiques, de publicistes ou de journalistes, ce sont essentiellement les circonstances dans lesquelles il a été établi, c'est l'hypothèque du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

M. Duverger. — C'est le début et la fin aussi. C'est le fait qu'il se soit effondré à Sedan. On peut d'ailleurs noter qu'à l'époque, on a été très sévère. Je suis frappé de voir que l'on a été beaucoup moins méchant pour nos « Emile Ollivier » de 1939 que pour l'Emile Ollivier de 1870...

R. Rémond. — Et qui n'a jamais pu jouer un rôle politique ensuite. Autre chose aussi a nui au Second Empire et à juste titre : certaines de ses pratiques, le mépris dans lequel le régime a tenu l'intelligence ou la morale. Il y a tout un aspect un peu déplaisant dans ce régime. Dans la galerie des régimes du XIX^e siècle, c'est sans doute celui qui a manifesté le plus de désinvolture à l'égard des principes. Il ne faut sans doute pas exagérer, étendre à la France entière, ce qui est vrai, de quelques quartiers, et s'imaginer que tous les Français fréquentaient « Nana », mais il reste que l'Empire a donné à la population française, imbue du respect de l'épargne, du travail, l'impression de la prodigalité, de la licence, d'une frénésie de plaisir, il y a un luxe de parvenus, de nouveaux riches, la fête impériale !

M. Duverger. — Personnellement, cela ne me choque pas tellement, car la différence avec les autres régimes, et notamment avec le régime immédiatement précédent, celui de Louis-Philippe, n'est pas dans les mœurs, mais dans le degré d'hypocrisie. Le Second Empire était moins hypocrite.

R. Rémond. — L'hypocrisie est l'hommage que le vice rend à la vertu. Le Second Empire ne le rend pas, cet hommage.

M. Duverger. — C'est exact. Et c'est ce dont on lui fait grief.

R. Rémond. — La Monarchie de Juillet avait pratiqué la parcimonie et en avait fait une vertu nationale. Le Second Empire dilapide, il y a toutes sortes de scandales, il y a du coulage dans le régime et, comme le contrôle parlementaire ne s'exerce plus, il y a une espèce de liberté, même un air de licence morale contre laquelle réagiront, après 1870, à la fois l'opposition de droite et celle de gauche. L'Ordre moral est dirigé presque autant contre le Second Empire dans le passé que contre le radicalisme. A gauche, les Républicains aussi réagissent : quand Jules Ferry et ses collaborateurs fondent l'Enseignement Primaire et qu'ils veulent créer une morale républicaine, c'est en partie pour préserver le peuple de semblables aberrations.

M. Duverger. — Cela n'est-il pas lié, dans une certaine mesure, à la différence de structure sociale et surtout économique ? Est-ce que la parcimonie de Louis-Philippe, qui est très frappante, ne correspond pas à une période de petit capitalisme sans audace ?

R. Rémond. — Le Second Empire, c'est la grande banque.

M. Duverger. — Le Second Empire, c'est la grande banque, c'est l'audace, ce sont les grandes entreprises, ce sont les grandes affaires. Lyautey disait : « On ne fait pas l'Empire avec des pucelles. » Evidemment Napoléon III ne l'a pas dit, mais il aurait pu le dire, et il l'a fait.

R. Rémond. — Et il construit dans les domaines de l'industrie, du commerce, de la banque, du crédit, de l'équipement, l'économie d'un pays moderne avec les Péreire et les Mirès.

H. Bourbon. — Vous admettez tout de même que ce Second Empire, si moderniste et si progressiste soit-il, ne crée pas un climat favorable à l'institution d'une morale civique.

M. Duverger. — Il a commis aussi une autre faute

qui est toujours une très grande faute politique : il a mis contre lui les intellectuels. Nous disions tout à l'heure que c'est le début et la fin qui lui avait fait beaucoup de tort ; il faut ajouter aussi que Victor Hugo et la plupart des intellectuels étaient ennemis de l'Empire parce que celui-ci les méprisait et ne s'intéressait pas à eux... L'expérience de l'Histoire montre que les grands tyrans du XVIII^e siècle, Catherine II et Frédéric II avaient fort bien compris l'importance des intellectuels.

R. Rémond. — Les poètes et les artistes ont contribué à la gloire du Premier Empire. A l'inverse, ils ont beaucoup contribué à la légende noire du Second Empire. Il a manqué à Napoléon III ses « Mauriac » et ses « Malraux ».

L'œuvre intérieure du Second Empire

H. Bourbon. — En parlant de ce goût de l'aventure, de l'audace et des grandes réalisations, vous avez amorcé un débat sur l'œuvre intérieure du Second Empire, son œuvre politique, son œuvre sociale, son œuvre économique. Jugez-vous que cette œuvre ait été positive, bénéfique pour la France ?

M. Duverger. — Je voudrais dire un mot sur l'œuvre économique pour commencer, en modifiant l'ordre que vous avez donné, parce que cela me semble très important. Il y a quelques années, juste à la veille du 13 mai, un économiste américain à Paris me disait à peu près ceci : « Vous rendez-vous compte que pour retrouver dans votre Histoire un dynamisme économique tel que celui que vous avez depuis cinq à six ans, il faut exactement remonter un siècle en arrière, au moment du Second Empire ? » Le Second Empire a été une période d'un dynamisme exceptionnel, où la France était à la pointe du progrès. Il serait intéressant de voir que non seulement elle se transforme intérieurement, mais qu'elle anime des entreprises extérieures, le Canal de Suez par exemple, ce qui me paraît tout de même un acquis important. Tout ceci a été fait dans un esprit d'élévation du niveau de vie, de modernisation.

R. Rémond. — Le Second Empire est sûrement un des premiers régimes à s'être proposé consciemment et délibérément comme objectif de moderniser les struc-

tures et développer l'économie, dans des termes voisins de ceux où nous posons le problème aujourd'hui, et il est curieux de constater, comme Maurice Duverger le signalait, que les deux seules périodes où la France se soit très rapidement transformée, soit devenue contemporaine de son temps et ait apporté aux problèmes et aux besoins, des réponses adaptées, sont deux régimes aussi différents à première vue que le Second Empire autoritaire et la IV^e République parlementaire.

M. Duverger. — Parce qu'elle avait la planification. Je crois que le travail efficace sous la IV^e République s'est fait un peu en dehors du régime.

H. Bourbon. — Je me permets de contester cette affirmation. Le bilan économique et social de la IV^e République est à mettre à son crédit. On met tant de choses à son passif !

R. Rémond. — Le Second Empire a pu faire une politique économique dynamique parce qu'il disposait du pouvoir et de l'autorité. La Monarchie de Juillet avait bien songé à certaines des innovations réalisées par le Second Empire, mais elle n'avait jamais pu venir à bout de la résistance des intérêts particuliers.

M. Duverger. — Sur ce point, je voudrais modifier un peu le jugement que nous avons porté tout à l'heure sur l'Empire et les intellectuels. Il n'a pas eu les intellectuels pour lui, et il les a beaucoup méprisés. Mais tout de même le ralliement de la génération Saint-Simoniennne à l'Empire est important. Cette génération s'était d'abord lancée dans l'idéologie socialiste, dans un socialisme technicien. Finalement, elle a trouvé sa voie dans l'Empire, et c'est probablement une des raisons du succès économique du Second Empire.

H. Bourbon. — N'est-ce pas le succès économique de l'Empire qui a attiré les « Saint-Simoniens » dans l'orbite du régime ?

M. Duverger. — Réciproquement, oui.

R. Rémond. — Les Saint-Simoniens ont trouvé leur point d'application et un cadre d'activité dans le Second Empire, alors que jusque-là ils étaient obligés de les chercher en dehors de la France. Ainsi, Enfantin va en Algérie ou en Egypte. A partir de 1852, ils peuvent travailler en France et donner à la France les moyens de son développement. D'ailleurs même pour les intellectuels sur ce point, nous jugeons encore trop à travers les Intellectuels de la gauche républicaine. Sainte-Beuve et Mérimée, qui comptent autant que certains des Intellectuels républicains, s'étaient ralliés très sincèrement au régime.

H. Bourbon. — Napoléon III aurait donc eu, en définitive, ses « Mauriac » et ses « Malraux ».

M. Duverger. — Il aurait peut-être souhaité que Victor Hugo lui-même rentre dans le régime.

R. Rémond. — En 1860, l'amnistie permettait à Victor Hugo de rentrer.

H. Bourbon. — A l'origine, Victor Hugo était d'ailleurs favorable à Louis Napoléon. Il s'était félicité de

l'élection du Prince à l'Assemblée Constituante par cinq départements en septembre 1848.

R. Rémond. — Il avait contribué à la gloire de l'oncle. Il a été indirectement l'un des artisans du Second Empire.

M. Duverger. — Disons que son œuvre est un bel exemple de dialectique où en expliquant comment il admire l'oncle et le régime de l'oncle, il déteste le neveu et le régime du neveu, qui est un peu le même que le régime de l'oncle.

H. Bourbon. — Croyez-vous que cette expansion économique, cette modernisation qui se sont traduites par un sérieux essor industriel, par des réalisations importantes d'urbanisme, par un développement spectaculaire du réseau ferroviaire, par une active politique de grands travaux (ports, voies navigables, routes, mise en valeur de terres inexploitées), aient eu des répercussions dans l'ordre social et que la condition sociale des Français et spécialement de la classe ouvrière ait été améliorée ?

R. Rémond. — Il est toujours difficile d'apprécier les améliorations sociales. Ce qu'il est possible de dire, c'est que le régime a pris l'initiative d'un certain nombre de modifications juridiques à la condition des travailleurs. De ce point de vue, le régime est assurément celui qui a pratiqué la politique la plus sociale avant les années 1890. J'en vois deux preuves ; d'abord l'abolition de l'article 1781, si je me souviens bien, du code civil, qui posait le principe de l'inégalité entre l'employeur et l'employé et qui était une infraction caractérisée à tous les principes de la Révolution. En cas de contestation, l'employeur était cru sur parole, alors que l'employé devait faire la preuve de ses allégations. Le Second Empire abroge cet article. Second exemple : l'abrogation du délit de coalition en 1864 et ceci sur la demande et à l'instigation du régime. Emile Ollivier est le rapporteur d'un projet de loi qui autorise désormais la coalition et la grève en un temps où en Europe étaient peu nombreux les Etats qui toléraient la coalition. Ainsi pour l'époque, ce régime est réellement progressiste.

M. Duverger. — D'ailleurs, il serait intéressant d'étudier l'attitude des ouvriers à l'égard de l'Empire. Elle paraît très nuancée. Il est très clair qu'au début de l'installation du régime, déjà, un certain nombre d'ouvriers votent « oui » au plébiscite. Ensuite dans la seconde partie du régime, des militants ouvriers se rallieront à l'Empereur. D'ailleurs, il paiera le voyage de certains à Londres pour la réunion organisée à propos de l'Exposition Internationale, au grand scandale des milieux conservateurs. Il y a une politique ouvrière du Second Empire qui est certainement une politique d'avant-garde, par rapport à l'époque. Elle tranche d'ailleurs avec la politique ouvrière des vingt premières années de la Troisième République, qui est fort conservatrice.

H. Bourbon. — Quand il n'était encore que le Prince Louis Napoléon, l'Empereur avait écrit un ouvrage : « L'Extinction du Paupérisme », où il exposait ses théories sociales teintées de socialisme et de romantisme.

R. Rémond. — La politique sociale de Napoléon III peut nous paraître souvent paternaliste, mais pour l'époque elle est relativement avancée. Il y a certainement une politique ouvrière qui trouve des échos dans le peuple. Je ne sais plus si c'est en partant pour la campagne d'Italie ou en revenant que Napoléon III avait tenu que la revue des troupes se passe faubourg Saint-Antoine et à la Bastille. Il avait reçu des quartiers ouvriers un accueil délirant.

M. Duverger. — A l'égard de l'urbanisme que vient de mentionner Bourbon, une chose est frappante. Il y a eu deux grands urbanismes en France avant aujourd'hui, si l'on peut dire que nous ayons aujourd'hui un urbanisme...

R. Rémond. — La question est réservée !

M. Duverger. — L'urbanisme, je le vois aux Etats-Unis, en Scandinavie, mais je ne le vois pas en France. En France, il y a des villes tracées ou remodelées par les intendants du XVIII^e siècle et des villes remodelées par les Préfets de l'Empire. Paris vit encore sur les travaux d'Haussmann, dont nous disons naturellement du mal, mais qui a fait tout de même le Paris moderne, et c'est aussi quelque chose d'important.

La politique extérieure

H. Bourbon. — Le revers de la médaille, ce sont les spéculations qui se sont développées à la faveur de cet aménagement de Paris, mais il est vrai que le Second Empire n'a pas le monopole de l'affairisme ! Voulez-vous que nous abordions maintenant la politique extérieure ? Dans ce domaine, je présume que vous considérerez également Napoléon III comme un novateur et un moderniste, puisqu'au fond, si je ne me trompe, avec le principe des nationalités, dont il est un des détenteurs les plus ardents, il a opposé l'Europe dynamique, orientée vers l'avenir, à l'Europe archaïque, figée dans le conservatisme. Napoléon III avait l'esprit européen.

R. Rémond. — La politique étrangère du Second Empire est un des chapitres qu'on lui reproche le plus souvent. Tantôt parce que les idées de Napoléon III sont jugées chimériques, et tantôt, parce que cette politique s'est souvent retournée contre l'intérêt immédiat de la France, à preuve l'Unité Allemande et la guerre avec la Prusse. Il reste que Napoléon III, en politique extérieure comme en politique intérieure, a fait preuve d'une très grande compréhension à l'égard des aspira-

tions de son temps et des courants d'opinion. Il a saisi qu'il n'était plus possible de fonder les relations internationales et la politique étrangère, sur la diplomatie traditionnelle.

H. Bourbon. — Je voudrais préciser que le gouvernement de 1848 et Lamartine étaient favorables à la politique des nationalités et donc rompaient déjà avec la diplomatie traditionnelle et conservatrice.

R. Rémond. — Oui, mais le temps leur a manqué pour faire la preuve de leurs aptitudes.

M. Duverger. — La politique extérieure du Second Empire serait appelé aujourd'hui une politique extérieure de gauche. Napoléon III est le champion des nationalités, ce qui, dans le contexte de l'époque, était « progressiste ».

R. Rémond. — Sa politique aboutit à mettre en cause l'ordre établi.

M. Duverger. — Elle remet en cause totalement l'ordre établi en Europe.

R. Rémond. — Sa politique a une signification idéologique qui est révolutionnaire, on le voit bien en Italie, moins clairement en Allemagne où l'aspiration nationaliste n'est guère qu'unitaire, mais en Italie l'aspiration à l'unité est liée à une conception libérale dirigée contre les anciennes monarchies, y compris le pouvoir temporel du Saint Siège.

M. Duverger. — C'était alors à l'échelle européenne ce qu'est aujourd'hui la décolonisation. Le mouvement des nationalités dans l'Europe du XIX^e siècle correspond au mouvement des nationalismes dans l'Asie, l'Amérique et l'Afrique d'aujourd'hui.

H. Bourbon. — Vous venez de prononcer les mots de nationalisme et de décolonisation. Quel est votre sentiment sur la politique de Napoléon III à l'égard de l'Algérie ?

R. Rémond. — C'est une politique qui fait contraste avec celles de ses prédécesseurs et de ses successeurs. Il est le seul Chef d'Etat ou de Gouvernement qui, au XIX^e siècle, ait pris conscience que l'Algérie était composée de deux peuples. Il a clairement dit qu'il voulait être le souverain des deux, qu'il se considérait comme le roi des Arabes, au même titre que celui des Français d'Algérie. En 1863, l'Empereur déclare : « L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français. » C'est la fameuse politique, dite du Royaume Arabe, qui a, naturellement, été controversée, et contrecarrée par les colons. Mais

qui a un accent de nouveauté pour l'époque. C'est une politique qui va à l'encontre de la tendance intégrationniste ou assimilationniste et qui est curieusement fédéraliste.

H. Bourbon. — La politique que vous décrivez est le résultat d'une évolution lucide de Napoléon III. Au début, il considérait l'Algérie comme un vaste domaine en face de Marseille qu'il fallait assimiler à la France.

M. Duverger. — C'est l'Union française ou la Communauté !... Il faut ajouter l'aspect économique de la politique extérieure, également intéressant. Le libre échange va transformer l'orientation de la politique économique française et on pourrait presque la comparer aujourd'hui, toute proportion gardée, à ce qu'est la politique du Marché Commun. Il y a la même idée de mettre fin à une semi-autarcie, à un repliement sur soi-même, ce qui avait d'ailleurs toute une série d'implications. Il est probable que dans une certaine mesure cette politique sacrifiait l'agriculture à l'industrie, mais c'est ce qu'ont fait à la fin du XIX^e siècle la plupart des pays désireux de s'orienter vers une grande expansion économique. Napoléon III a lancé ainsi un mouvement d'expansion économique que Méline a ensuite paralysé sous la III^e République.

R. Rémond. — Pour achever ce bilan, bien sommaire, de la politique étrangère du Second Empire, j'ajouterais que même du point de vue d'un nationaliste intransigeant, le bilan n'est pas négatif.

H. Bourbon. — Napoléon III est responsable de la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

R. Rémond. — Il a perdu l'Alsace et la Lorraine ou il est indirectement responsable de sa perte, mais il laisse à la France la Savoie et Nice. On ne peut en dire autant du Premier Empire qui laisse la France plus petite qu'il ne l'a trouvée.

M. Duverger. — Il faut signaler aussi le caractère essentiellement anti-autrichien de sa politique, et par là aussi cette politique extérieure est une politique extérieure de gauche. C'est Benès entre les deux guerres.

R. Rémond. — C'est la politique de Wilson.

M. Duverger. — C'est en effet déjà la politique de Wilson.

R. Rémond. — Il y a beaucoup d'analogies entre les quatorze points de Wilson et la politique des nationalités de Napoléon III.

M. Duverger. — Son principal ennemi est en fait l'Etat le plus réactionnaire d'Europe à l'époque : l'Autriche.

H. Bourbon. — Vous avez défini les conceptions sur lesquelles a été fondé la politique du Second Empire. Vous avez dressé le bilan de son œuvre intérieure, de son œuvre extérieure, mais ne croyez-vous pas qu'il serait intéressant de parler du personnage lui-même, de Napoléon III ?

M. Duverger. — Avant d'en arriver là, je crois qu'il serait bon d'ajouter un mot sur le *bilan de son œuvre*

politique, car à l'heure actuelle, il y a une troublante ressemblance entre la Constitution française de 1958 révisée par la loi que les Français ont adoptée par référendum le 28 octobre 1962, et la Constitution impériale de 1870. Ce sont dans les deux cas des régimes parlementaires où il y a un Premier Ministre responsable devant le Parlement qui conduit en principe la politique de la Nation, mais où il y a également dans les deux cas un arbitre, le chef de l'Etat.

H. Bourbon. — M. Pompidou a récemment moqué ceux qui estiment que, selon la Constitution de 1958, le Président de la République est un arbitre.

M. Duverger. — C'est une erreur. M. Pompidou n'a pas lu l'article 5 de la Constitution qui déclare : « Le Président de la République assure par son arbitrage, etc. »

H. Bourbon. — Opportune précision.

R. Rémond. — On pourrait même en prolongeant le parallèle entre les deux régimes dire, du point de vue de la répartition des opinions, que la carte des votes telle qu'elle vient de s'exprimer le 28 octobre 1962 n'est pas sans ressemblances avec celle du plébiscite de mai 1870. Les zones de fort « oui » d'octobre 1962 ressemblent assez à celles de mai 1870 ; c'est dans le Midi que l'opposition a recruté, aux deux consultations, ses gros bataillons. A s'en tenir aux grandes lignes, on serait tenté de penser qu'en un siècle la France n'a guère changé ses institutions, ses problèmes, ses concepts.

M. Duverger. — Il y a tout de même une différence politique ; dans le système actuel, le Président de la République doit tirer son prestige, du vote populaire : dans le système impérial, l'Empereur tirait son prestige de la famille impériale et de l'hérédité. Cela mis à part, le mécanisme est le même.

R. Rémond. — Et encore dans un cas, comme dans l'autre, la légitimité est antérieure à la consultation populaire, puisqu'elle s'incarne et se confond avec une partie de l'Histoire de France.

Napoléon III personnage énigmatique

H. Bourbon. — Un livre de Mmes Desternes et Chandet où sont examinés divers aspects de l'œuvre du Second Empire a été publié l'année dernière sous le titre de « Napoléon III, homme du XX^e siècle ». Tout ce que vous avez dit jusqu'à présent confirmerait plutôt ce jugement élogieux.

R. Rémond. — Vous nous avez interrogé sur l'homme. Il n'est pas aisé d'y répondre et c'est sans doute pourquoi on ne l'a pas encore évoqué. Il est assez déconcertant, il donne l'impression d'un médiocre. Et pourtant, nous venons de le voir le rôle de ce médiocre est important, le bilan de son régime n'est pas négligeable. Il y a un mystère de la personnalité de Napoléon III, comme la disproportion entre le boulangisme et la personne de Boulanger pose une autre énigme.

M. Duverger. — Je vous trouve un peu sévère. Il

donne l'impression de quelqu'un qui n'a pas un contact extérieur très facile. Tous les contemporains ont insisté sur cet aspect décevant.

R. Rémond. — Le regard fuyant, la parole molle.

M. Duverger. — Cela peut venir d'un repliement sur soi-même, d'une certaine timidité.

R. Rémond. — Son passé de conspirateur...

M. Duverger. — Ce n'est pas tellement le passé de conspirateur, que le fait d'avoir eu envie d'être conspirateur. Il faut pour cela un certain repliement sur soi-même, un goût du secret qui est très sensible dans toute la politique du Second Empire.

M. Duverger. — A d'autres aspects du personnage, on a l'impression qu'il est intelligent, qu'il comprend son époque ; il est beaucoup plus intelligent que son entourage. Ses écrits ne sont pas médiocres.

R. Rémond. — Son style a de la fermeté.

M. Duverger. — Sa politique même supposait un certain nombre d'idées. En fait, c'est un homme qui avait beaucoup d'idées.

H. Bourbon. — Mais a-t-il su choisir entre ses idées ? Est-ce qu'il n'a pas été incertain, partagé, hésitant ? On lui a reproché de tergiverser, de temporiser, de ne pas opter entre des idées dont la conciliation est difficile ou de ne pas aller jusqu'au bout de la réalisation de ses idées ou d'agir en contradiction avec ses idées.

R. Rémond. — Il n'a pas toujours été hésitant, bien que sa volonté laissât en effet parfois à désirer.

M. Duverger. — Oui, Napoléon III a longtemps poursuivi simultanément plusieurs politiques contraires. Quand nous avons parlé de sa politique extérieure, peut-être avons-nous donné à celle-ci une cohésion qu'elle n'avait pas toujours, car là aussi il poursuivait plusieurs idées. La politique des nationalités était une idée assez précise qu'il avait trouvée dans l'héritage de « l'oncle » ! C'est la politique du « Mémorial ». Mais il a aussi des idées chimériques. Il a donné l'impression à ses contemporains de poursuivre des rêves, peut-être à cause de ce regard bleu clair et fuyant. La politique mexicaine, par exemple, était ahurissante, ne correspondait à rien, c'était vraiment un rêve. Il vit avec un certain nombre de chimères de cet ordre. Finalement, le personnage n'est pas sympathique, mais il pose une énigme.

R. Rémond. — Vous dites qu'il n'est pas sympathique et pourtant il a suscité autour de lui, de ses proches, des dévouements jusqu'à la mort.

H. Bourbon. — Des membres de son entourage, plusieurs de ses collaborateurs et de ses serviteurs ont rendu hommage à sa bonté.

M. Duverger. — Oui, mais alors dans un petit groupe.

R. Rémond. — C'est là aussi le côté conspirateur. C'est la bande, le clan corse. Car il y a beaucoup de Corses dans l'entourage.

M. Duverger. — C'est encore l'héritage de l'oncle.

H. Bourbon. — Vous avez comparé, M. Maurice Du-

verger, les deux régimes constitutionnels de la fin du Second Empire et de la Cinquième République, en disant qu'au fond ils étaient très proches, mais estimez-vous que ceux qui sont à la tête de ces deux régimes sont également très proches ? Je ne le pense pas, si j'en juge par le portrait que vous avez tracé avec René Rémond de Napoléon III.

M. Duverger. — Certainement pas ! Encore que le sens de la solitude pour l'un et l'autre me paraisse un trait commun.

R. Rémond. — Ainsi que l'absolue confiance dans leur destinée.

M. Duverger. — Exactement.

H. Bourbon. — Louis Napoléon a en effet déclaré en 1847 : « Je crois que, de temps en temps, des hommes sont créés que j'appellerai providentiels, qui ont entre les mains les destinées de leur pays. Je crois être de ceux-là. »

M. Duverger. — Pour le reste, il est vrai que les différences sont très frappantes. Napoléon III a un côté étriqué.

R. Rémond. — Mal à l'aise dans son personnage.

M. Duverger. — C'est cela.

R. Rémond. — Tandis que le Général de Gaulle assume...

M. Duverger. — Le Général de Gaulle assume son personnage admirablement, avec une aisance parfaite.

R. Rémond. — Et de ce point de vue, il est beaucoup plus adapté à un siècle où la vie politique utilise la télévision que Louis Napoléon. Si Louis Napoléon avait dû solliciter le suffrage le 10 décembre par la voie de la télévision...

M. Duverger. — Il aurait été tué par la télévision.

R. Rémond. — Cavaignac l'aurait surclassé.

M. Duverger. — Il faut insister aussi sur la différence de classe, de niveau entre les deux personnages. Napoléon III est finalement un homme politique du modèle ordinaire ; de Gaulle est un homme politique d'un modèle extraordinaire ; avant que la flatterie ne soit de mise, j'avais dit que si l'on ne comprend pas en politique le phénomène de Gaulle, on est un peu comme un critique d'art qui ne comprend pas le phénomène Van Gogh ou le phénomène Rembrandt.

H. Bourbon. — Si nous abordons la petite histoire, il faut noter le côté « séducteur » du personnage. Qu'il s'appelle le Prince Louis Napoléon ou l'Empereur Napoléon III, il recherche et obtient des succès féminins ; ses aventures sont nombreuses, quelquefois brillantes, le plus souvent quelconques ou médiocres. Ses conquêtes amoureuses, ses passades, se caractérisent par la quantité plutôt que par la qualité...

M. Duverger. — Napoléon III, c'est un peu les aventures du commis voyageur.

R. Rémond. — On revient à ce sentiment d'une sorte de désaccord entre le physique de l'homme et son rôle. Un peu comme Boulanger vingt ans plus tard.

La planification démocratique espérance ou chimère ?

Il y a deux ans, des hommes issus aussi bien de l'administration, du personnel politique que du secteur privé signaient, sous le nom d'Hubert Layssette, un livre, Les Moyens de la grandeur (Plan), concernant la situation économique de l'époque. S'ils faisaient confiance au général de Gaulle, au moins pour éviter la pire, ils estimaient être trop près des réalités pour croire à la possibilité de tout entreprendre.

Dans leur ouvrage, au titre significatif, ils pensaient déjà que seule une direction ferme de l'économie permettait de réaliser les plus grandes espérances. Dénançant les mythes fondés sur une confiance illimitée dans la libre entreprise et le jeu des mécanismes automatiques, ils préconisaient une planification plus efficace et plus juste, c'est-à-dire une planification démocratique.

L'évolution de la situation économique de ces deux dernières années n'a pas infirmé leurs pronostics ni apaisé leurs craintes. Aussi, sortant du silence qui était le leur, ils viennent aujourd'hui prendre position sur la caractéristique essentielle de la politique économique : la planification.

DEPUIS 1947, trois plans se sont succédés et en dépit des réserves formulées par certains nostalgiques d'un libéralisme aujourd'hui dépassé, l'importance du plan dans la vie de la France est devenue aujourd'hui trop évidente pour pouvoir être discutée. Cette importance même explique et justifie le désir des partis politiques et des syndicats d'être associés de façon étroite à la construction et à l'application du plan. Or, comme l'ont prouvé les récents colloques et études consacrés au Plan, s'il est un point sur lequel des partis politiques d'orientations très différentes et des syndicats souvent en conflit ont réussi à se mettre d'accord, c'est bien pour reprocher au système actuel de planification son caractère insuffisamment démocratique tant dans l'élaboration du Plan que dans son exécution.

LE CARACTERE PEU DEMOCRATIQUE DU PLAN

Bien que le IV^e plan (1962-1965) ait fait l'objet d'un vote de l'Assemblée Nationale, on ne saurait soutenir sérieusement que le Parlement ait participé réellement à l'élaboration du plan. Bien que le Gouvernement ait consulté pour avis le Conseil Economique sur différentes hypothèses de taux de croissances (1), il n'en demeure pas moins qu'il a décidé seul le taux qui est, en définitive, celui du Plan, le Parlement ne pouvant qu'accepter ou refuser en bloc un plan auquel il était en fait presque totalement étranger, et qui lui était présenté sous la forme d'un projet de loi à article unique.

Le choix par le Parlement des taux de croissance d'après les hypothèses alternatives préparées par le Commissariat au Plan, apparaît cependant à certains comme une solution

(1) Le gouvernement avait retenu comme hypothèses de croissance des taux de 4, 5, 6 %, le Conseil Economique suggérait de retenir le taux de 6 % ; le gouvernement en définitive a choisi 5,5 %, alors qu'initialement il avait songé à un taux de 5 %.

insatisfaisante et ne répondant pas à une démocratisation véritable du Plan. Cependant accepter comme ils le proposent, que la nation choisisse les objectifs fondamentaux du plan (c'est-à-dire faire du plan lui-même une option sur des structures futures de la société) revient à remettre en question le concept même du plan tel qu'il est actuellement compris.

Le Plan, qu'on l'appelle « substitut du marché généralisé » ou bien « réducteur d'incertitude » est en effet avant toute chose un instrument d'harmonisation de la croissance. Sans dire que le Plan soit passif, il n'est pas possible de le considérer à ce jour comme un moyen suffisant d'orientation de la vie économique et sociale de la France, le Plan ne s'engageant pas assez nettement dans aucune des grandes options qu'il est nécessaire d'envisager : consommation ou investissements sociaux, production, ou amélioration des loisirs...

L'INSUFFISANTE PARTICIPATION DES SYNDICATS

A l'amertume du Parlement répond une certaine rancœur des syndicats qui, bien qu'étant associés à l'élaboration du Plan et participant aux travaux des commissions, n'y jouent en fait qu'un rôle fort modeste. La première raison en est une insuffisance numérique certaine : les statistiques montrent que sur un total de quelque 2.830 participants aux commissions, les syndicalistes n'étaient que 280 (9 %) contre 1.280 chefs d'entreprises ou représentants nationaux (41 %) et 1.740 (47 %) fonctionnaires, universitaires et membres des professions libérales. Cette disproportion est encore accentuée par le fait que les syndicalistes participent de préférence aux commissions horizontales dont le rôle est surtout un rôle d'ajustement et que leur poids dans les commissions verticales où sont véritablement décidés les objectifs de production de chaque secteur de l'économie est pratiquement insignifiant.

Ainsi, pour reprendre un exemple cité par le Président

de la C.F.T.C., la Commission de la Sidérurgie ne compte elle, que 6 syndicalistes ouvriers pour 36 patrons, celle de la chimie 4 syndicalistes contre 32 chefs d'entreprises. Cette insuffisance numérique se double d'un manque d'information ; tenus à l'écart des statistiques concernant la marche des entreprises par certains chefs d'entreprises gardiens farouches du « secret des affaires », les syndicalistes sont le plus souvent gênés pour présenter des arguments valables dans les discussions où patrons et fonctionnaires échangent des considérations techniques qui échappent à la plupart des représentants syndicaux.

Il est certain qu'un plan confectionné de cette manière ne peut répondre à aucun des critères d'une démocratisation qui suppose un minimum de participation réelle et d'adhésion consciente des individus intéressés aux décisions finales. Le Plan tel qu'il est actuellement conçu s'élabore largement en dehors des élus de la nation et des représentants des ouvriers et des cadres, c'est-à-dire qu'une minorité d'individus fabriquent un Plan qui, sans être imposé d'une façon coercitive à la majorité, engage cependant cette dernière dans une voie qu'elle n'a pas elle-même choisie.

M. Bloch-Lainé a au demeurant écrit à ce sujet que le Plan s'élaborait entre les technocrates du secteur privé et les technocrates du secteur public, c'est-à-dire entre ceux qui ont pantouflé et ceux qui vont pantoufler !

Une démocratisation du Plan au niveau de son élaboration devrait en outre être accompagnée d'une démocratisation au niveau de son exécution : certes les mécanismes d'incitation dont dispose l'Etat sont assez nombreux et non dépourvus de puissance, encore que non coordonnés entre eux et pas toujours compris dans le sens d'une réelle application du Plan. Cependant, utilisant essentiellement « le bout de sucre et non la trique », donc dépourvus de moyens réels de coercition, ils n'ont en fait aucune prise sur des entreprises assez puissantes pour autofinancer leurs investissements. La démocratie qui implique que les décisions de la majorité peuvent être imposées à la minorité suppose en conséquence que les dispositions du Plan dans la mesure où elles sont l'aboutissement de la volonté de la nation ne soient pas abandonnées à la libre initiative et à la bonne volonté de chacun, la contrainte n'étant dans ce cas que « la solution rationnelle de la contradiction entre vrai bien personnel et bien individuel apparent de l'égoïsme, car en contraignant l'individu ou le groupe particulier, le plan ne fait pas obstacle en eux à un vrai bien individuel ou particulier, mais à un appétit qu'on désigne trop souvent du nom de liberté, alors qu'il n'est que l'expression du repli égoïste » (2).

MAIS LA DEMOCRATISATION SOUHAITABLE EST-ELLE REELLEMENT POSSIBLE ?

La démocratisation du système de planification tel qu'il existe en France, si elle est souhaitable, n'en pose pas moins des problèmes délicats quant à sa réalisation pratique ! On peut se demander en effet si les structures actuelles des institutions et surtout si les attitudes psychologiques et mentales des élus politiques et des représentants syndicaux sont compatibles avec la notion de planification démocratique ou si au contraire un effort de reconversion et une orientation nouvelle de leurs attitudes n'en sont un nécessaire préalable, si désireux que l'on puisse être de voir cette démocratisation se concrétiser rapidement dans les faits.

Faire du Parlement le juge du taux de croissance que doit avoir le pays pendant la période du plan suppose que les députés aient une connaissance approfondie des be-

soins et des problèmes de l'économie du pays, et que leurs décisions prises en fonction de ces problèmes soient le résultat d'une étude poussée des dispositions du Plan. Or les débats qui se sont déroulés aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale ont montré qu'à l'exclusion de quelques parlementaires, économistes ou financiers, la majeure partie des députés n'avait des mécanismes économiques qu'une connaissance assez superficielle, insuffisante en tout état de cause pour leur permettre de décider par eux-mêmes du taux de croissance le plus compatible avec la structure de l'économie française, ou les grandes options à prendre pour l'avenir de cette dernière (investissements ou consommation, etc.).

Ce manque de connaissances et le fait même qu'ils ne soient pas associés de façon plus étroite au plan, sont probablement responsables du peu d'intérêt que montrent trop souvent les élus pour les problèmes de planification et de politique économique. Leurs critiques par ailleurs ne visent le plus souvent par l'ensemble du plan, mais bien plutôt telle ou telle disposition susceptible de mécontenter leur clientèle électorale. Les parlementaires qui sont théoriquement les élus de la nation, montrent en effet une tendance marquée à raisonner trop fréquemment en termes régionaux, pour ne pas dire électoraux ou locaux, alors que le plan est avant tout une œuvre d'intérêt national.

Choisir d'autre part les options fondamentales du plan implique que celles-ci soient prises en fonction d'une doctrine économique et d'une politique sociale bien déterminée ; l'impératif de cohérence d'un plan exclut en effet la possibilité de mélanger efficacement des options de tendances diverses, reflétant chacune une idée différente sur l'orientation de base à donner à l'économie de la nation. Cependant, qu'une doctrine économique existe ne suffit pas ; encore faut-il que cette doctrine ait des partisans assez nombreux et assez puissants pour pouvoir l'imposer pendant un temps au moins équivalent à la durée d'un plan. Plus que d'un problème économique, il s'agit ici d'un problème politique, la question étant de savoir s'il existe actuellement en France une doctrine et un parti susceptibles de réunir toutes ces conditions.

Si la plupart des syndicats désirent être associés à la planification de façon plus active, aucun ne s'est nettement défini par rapport au plan, leur participation effective aux travaux d'élaboration et de décision étant souvent assortie de réserves prudentes quant à leur adhésion aux mesures finales. Certes, toutes les décisions ne peuvent-elles être populaires, et en accepter la responsabilité peut être une source d'impopularité pour ceux qui les ont fait adopter, quelle que soit leur appartenance politique ou syndicale ; participer comporte cependant une part d'engagement qui ne signifie certes pas l'abandon total des possibilités de revendication mais implique un dialogue, des propositions constructives étant formulées de part et d'autre, et l'assurance que ce qui aura été décidé en commun ne sera pas ensuite remis en question pour des motifs de démagogie politique ou syndicale.

En outre, un effort sérieux des syndicats pour préparer leurs délégués à la discussion avec les représentants du patronat et de l'administration est nécessaire. A leur faible nombre numérique et à leur manque d'informations s'ajoute en effet dans de nombreux cas une insuffisance des connaissances techniques des syndicalistes présents dans les commissions, et sans mettre en doute la valeur de la formation massive de militants lors de stages de courte durée, ainsi qu'ils sont conçus actuellement, il est possible de se demander si l'éducation complète de cadres pouvant constituer par la suite de véritables bureaux d'études ne serait pas, au moins à court terme, plus rentable, en attendant bien sûr la nécessaire instruction des Français en matière économique, souhaitable dès l'enseignement secondaire.

La réalisation d'un tel programme demanderait un effort financier que la plupart des centrales syndicales ne seraient pas en mesure d'assurer sans une augmentation de leurs

(2) J. J. Galvez : *Planifier dans la liberté - Revue de l'action populaire - Décembre 1958.*

ressources, que celles-ci proviennent d'une aide de l'Etat ou d'un effort de cotisation des adhérents.

La réussite de l'effort syndical pour s'intégrer au mécanisme de planification dépend aussi en grande partie de l'attitude du patronat notamment en ce qui concerne l'information statistique des représentants syndicaux. La participation ne peut se faire à sens unique, car pour discuter il faut au moins être deux. Les dirigeants d'entreprises, aussi bien que certains fonctionnaires, d'ailleurs, ont une part de responsabilité à prendre dans la démocratisation du plan ; conserver une attitude de méfiance et de réserve vis-à-vis de la formation des cadres syndicaux, en particulier à propos aussi bien de la rémunération du temps passé à l'étude que de la diffusion des statistiques professionnelles, ruinerait toutes les chances d'établir un dialogue valable d'où pourraient résulter des objectifs véritablement démocratiques parce que librement discutés et acceptés par tous. La croissance étant finalement fonction des individus qui y contribuent, une démocratisation véritable du plan dépend essentiellement d'une meilleure compréhension mutuelle et d'une volonté de collaboration du patronat et du salariat.

LA DEMOCRATISATION DU PLAN EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

S'il apparaît nécessaire d'aussi bien envisager une démocratisation de la planification française, que de souligner les écueils qui risquent de faire échec à sa mise en œuvre dans le cadre national, il faut aussi prendre conscience des difficultés supplémentaires que posent l'existence du Traité de Rome et son éventuelle extension à la Grande-Bretagne ou à d'autres pays qui demandent à s'y associer.

La construction de l'Europe et le processus de libération des échanges engagé entre les pays du Marché Commun est une donnée que toute planification, qu'elle soit démocratique ou non, ne pourra plus se permettre d'ignorer. La définition de taux de croissance et des objectifs fondamentaux ne peut plus se faire dans un cadre strictement national, puisque certaines des variables de base telles que le volume et la composition des importations, le montant et la localisation des investissements, et enfin la répartition de la main-d'œuvre selon les secteurs ou les régions, vont échapper de plus en plus au contrôle du planificateur national, au fur et à mesure que la liberté de circulation de marchandises, de capitaux et des hommes va s'accroître.

François Perroux (3) n'a-t-il pas eu raison de signaler, parmi les contradictions au milieu desquelles s'était élaboré le IV^e Plan :

— le caractère de plus en plus lâche du contrôle des mouvements de capitaux, qui ne s'orientent pas nécessairement vers les points choisis par le plan, et rendent ainsi difficile l'institution d'une quelconque discipline du plan,

— la force grandissante des monopoles et des cartels en France aussi bien qu'en Europe, qui, bien qu'ayant certains effets favorables pour l'innovation, permet à ces derniers d'accroître anormalement certaines marges bénéficiaires, donnant ainsi une puissance accrue à certains groupes de pression ?

A un cadre élargi d'échange devra correspondre tôt ou tard un cadre élargi de planification permettant au plan de chaque pays de trouver sa place dans un ensemble plus vaste, hypothèse qui n'est d'ailleurs pas en contradiction avec les dispositions du Traité de Rome qui prévoit notamment l'harmonisation des politiques économiques et financières des pays signataires. Mais encore faudrait-il qu'il y ait un plan dans chacun des pays de la Commu-

nauté. Or si effectivement d'aucuns commencent à s'interroger sérieusement sur le sujet, la plupart n'en sont qu'au stade de la réflexion actuellement.

Entre une exécution difficile et la renonciation au Marché Commun, une planification qui se voudrait strictement nationale et qui ne tiendrait pas compte des impératifs du Marché Commun devrait faire un choix qu'il vaudrait peut-être mieux éviter en adaptant le système de planification aux réalités européennes.

Cette articulation planification française-cadre européen risque de devenir d'autant plus délicate que le Marché Commun entre dans la phase de l'union économique. Tant qu'il s'est agi de la mise en place de l'union douanière, c'est-à-dire de l'application des mesures mécaniques du Traité de Rome, la compatibilité, voire l'adaptation des méthodes françaises de planification avec les grands principes du Traité de Rome ne se posait pas. Mais dès lors qu'il va falloir élaborer le contenu d'une harmonisation des politiques économiques, commerciales, conjoncturelles et financières, l'EUROPE des 6, en attendant d'être celle des 7, aura à résoudre le dilemme d'être plus ou moins libérale ou plus ou moins planificatrice. Si par exemple la politique des ententes est conçue pour permettre le libre jeu du marché, l'Europe Communautaire s'engagera dans la voie libérale. A l'inverse, si cette même politique est considérée comme un moyen de régler la situation et la vie économique, le Traité de Rome aura tendance à suivre la politique pour laquelle la part de l'Etat est déterminante.

Dans le premier cas, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une Europe libérale, les mécanismes, pour aussi limités qu'ils soient, du plan seront incompatibles avec la règle supranationale. L'adaptation de la planification française à l'échelle européenne risque dans ce cas de signifier qu'elle deviendra simple programmation, suivant l'exemple hollandais, c'est-à-dire qu'elle sera vidée de son contenu.

Au contraire, si l'Europe tend à devenir un espace institutionnel organisé, pour reprendre l'expression désormais classique, la planification française pourra alors être en harmonie avec ses objectifs. Il faudrait toutefois pour que soient compatibles le Traité de Rome et nos méthodes, que nos partenaires de la C.E.E. aient, eux aussi, non seulement une planification, mais également une conception souple de cette dernière. Ceci pose le problème politique, car c'est à l'Exécutif qu'il appartient de déterminer si la planification doit être démocratique et en fait plus impérative, ou bien simplement indicative.

Si l'on regarde la carte européenne, force est de constater qu'il y a peu de chances actuellement pour qu'en Allemagne, en Italie, en Hollande et même en Belgique, les majorités politiques favorables à une planification démocratique prennent le pouvoir. Ainsi, la construction d'un plan démocratique risque-t-elle d'être incompatible avec la réalité présente du Marché Commun ; mais l'Europe, pour se faire, devra-t-elle être anti-démocratique, anti-socialiste ? Telle est la question que l'on peut se poser.

Quand on sait par ailleurs qu'au récent Congrès de Vienne de l'Association Internationale des Sciences Economiques, le Commissaire général au Plan français lui-même a décrit devant un auditoire fort intéressé ce que serait le V^e Plan, alors même qu'en France nos élus y songent à peine, on peut aussi garder quelque inquiétude quant à ce que pourra être une démocratisation réelle d'un Plan dont le cadre semble être déjà conçu « ne varietur » par ceux-là même qui ont la charge et de le préparer et d'en suivre l'exécution ?

Les difficultés demeurent donc — elles sont nombreuses — et pourtant la nécessité d'un Plan n'en reste pas moins évidente, son extension à l'échelle internationale inéluctable et sa démocratisation nécessaire.

Hubert LAYSSETTE.

(3) François Perroux : le IV^e Plan (PUF).

UNION SOVIÉTIQUE

et COMECON

face au

MARCHÉ COMMUN

par Bernard FERON

IL est inutile, je pense, de dire une fois de plus que l'Union Soviétique est hostile au Marché Commun. Par principe, les dirigeants communistes s'opposent à toutes les tentatives de regroupement de ceux qui représentent pour eux « l'ennemi de classe ». D'ailleurs, M. Khrouchtchev et ses collègues ont multiplié depuis le printemps dernier, les mises en garde contre la Communauté Economique Européenne. Mais les textes publiés par le premier secrétaire montrent qu'à Moscou on ne se fait guère d'illusions sur l'efficacité de cette campagne. Les dirigeants doivent prévoir le cas où le Marché Commun réussirait à se fortifier en dépit de leurs avertissements. Le désir de collaboration entre les blocs coïncide avec la dénonciation de l'intégration européenne.

L'ambiguïté est d'ailleurs une des constantes de la politique soviétique. M. Khrouchtchev nous en a administré maints exemples au cours des dernières années. Qu'est-ce d'ailleurs que la coexistence pacifique telle que la définit le leader soviétique sinon l'ambiguïté élevée à la hauteur d'une philosophie de gouvernement ?

La coexistence, en effet, est l'absence de guerre entre des Etats ou des groupes d'Etats qui ont des systèmes sociaux différents. Dans son langage tiré de la sagesse populaire, le premier secrétaire dit parfois qu'il faut savoir vivre avec le voisin que le Bon Dieu nous a donné. Lénine, qui invoquait beaucoup moins le nom de Dieu agissait déjà selon les principes qui inspirent son successeur.

Il est bon de relire le compte rendu du VIII^e congrès du parti communiste soviétique qui se tint à Moscou en mars 1918. Une âpre controverse opposait, à propos de la paix de Brest-Litovsk, le chef du gouvernement soviétique aux communistes de gauche alors conduits par Boukharine. Ces derniers affirmaient que les conditions de paix des Allemands étaient déshonorantes pour un pays socialiste. Ils ajoutaient qu'en acceptant ces conditions les Russes trahissaient la cause de la révolution prolétarienne en Europe. A ce réquisitoire, Lénine répondait : « La révolution n'est pas venue aussi vite que nous l'attendions. L'histoire l'a prouvé. Nous devons

savoir accepter comme un fait que la révolution socialiste mondiale ne peut commencer aussi vite dans les pays avancés qu'en Russie. » Tenant compte des forces de l'adversaire, il demandait et obtenait un répit.

M. Khrouchtchev n'a pas agi autrement que son maître Lénine lorsqu'il a retiré ses fusées de Cuba après avoir constaté que le rapport des forces dans cette région jouait en faveur des Américains. Comme Lénine en 1917-18, il accepte une défaite peu glorieuse afin de sauver ce qui est pour lui l'essentiel : l'existence du régime socialiste (et des divers Etats socialistes qui gravitent autour de l'U.R.S.S.).

Mais l'absence de guerre ne signifie pas la paix entre les deux systèmes. M. « K » et ses propagandistes ont souvent dit que la coexistence devait permettre la victoire du socialisme. Victoire qui, pour les marxistes-léninistes, ne peut pas être le fruit d'un mouvement spontané. Avant même d'entrer en lutte contre les menchéviks, Lénine et ses amis se sont affirmés en s'opposant aux « économistes » du mouvement ouvrier russe. La révolution, écrivait Lénine dans « Que faire ? » se produira à la condition que des agitateurs conscients transforment en action politique organisée la révolte spontanée des masses.

C'est aux partis communistes des différents pays qu'il appartient de mettre les masses en état de révolution. En ce qui concerne la politique internationale — qui est pour un léniniste la lutte des classes sur l'arène mondiale — les Etats socialistes doivent constamment déjouer les manœuvres de l'adversaire et essayer de le faire reculer. Qu'il y ait tension entre le désir de maintenir hors d'un conflit armé les Etats socialistes et le prosélytisme des dirigeants de ces Etats, c'est l'évidence. A cet égard, la distinction entre le parti et l'Etat est commode, même si, en pratique, l'Etat n'est que l'instrument du parti. Au nom de la raison d'Etat, un dirigeant peut accepter un compromis mais sa conscience de communiste lui commande de dénoncer le partenaire avec lequel il a conclu l'accord.

Ces remarques d'ordre général permettent seulement de comprendre un peu mieux la politique apparemment incertaine de l'Union Soviétique vis-à-vis du Marché Commun.

juillet montra que certains de ces pays étaient très inquiets à propos du Marché Commun. Ne seraient-ils pas obligés de vendre à bas prix leurs matières premières ? ce qui les empêcherait d'acheter le matériel d'équipement dont ils ont besoin. Les nations agricoles qui vendent en Europe occidentale une partie de leurs produits ne perdraient-elles pas leurs marchés ? L'U.R.S.S. s'empressa de dire que ces craintes étaient parfaitement fondées et proposa de créer une sorte de front commun des futures victimes de la Communauté Economique Européenne. Apparemment, elle s'inspirait de motifs altruistes. Elle affirmait en effet que les pays socialistes sont si puissants qu'ils ne craignent rien pour eux-mêmes. Cette explication n'est pas tout à fait exacte car les pays du camp socialiste vendent eux aussi des matières premières à l'Europe occidentale et ils ont besoin d'importer des biens d'équipement. Pour défendre les intérêts des faibles, l'U.R.S.S. réclamait la convocation d'une conférence économique mondiale qui empêcherait toutes les mesures de discrimination.

Peu après la conférence du Caire, *La Pravda* publia le 26 août les thèses de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. « sur l'intégration impérialiste en Europe occidentale ». Ce document préparait une réunion internationale de théoriciens du marxisme.

Les thèses de l'Académie ne sont pas exemptes de contradictions. D'un côté, par exemple, on note que le Marché Commun ne peut véritablement contribuer à l'enrichissement de la Communauté. Il y a certes, reconnaissent les auteurs, une augmentation importante de la production dans les pays d'Europe occidentale (30 % de 1957 à 1961), mais cette croissance ne tient pas à l'intégration. La preuve ? « Le Japon, qui n'a aucun rapport avec le Marché Commun, devance considérablement les pays de la Communauté Européenne pour le rythme d'accroissement de la production et de la consommation. » Dans le même paragraphe cependant, les auteurs remarquent : « Le Marché Commun n'est pas simplement la somme arithmétique des marchés nationaux des pays qui font partie de la Communauté Economique Européenne. Même sous ces formes capitalistes monstrueuses, l'intégration économique peut donner une impulsion à l'augmentation de la production, du commerce intérieur et extérieur. »

Les experts n'ont donc pas retenu l'hypothèse de la « paupérisation absolue ». En revanche, ils affirment (sans employer ces termes), que le Marché Commun entraîne la « paupérisation relative ». Autrement dit, les monopoles s'enrichissent au détriment des groupes moins favorisés. Le document fait alors l'inventaire des catégories sociales qui sont ou qui seront victimes du Marché Commun : les ouvriers, bien sûr (en France, disent les thèses, le salaire réel des ouvriers est plus bas qu'en 1957), les petites et moyennes entreprises, les artisans (en France 20 % des petites entreprises textiles ont été fermées depuis quatre ans ; en R.F.A., le nombre des entreprises artisanales a diminué de plus de 20.000 entre 1957 et 1960), les paysans (en Italie, plus de 500.000 paysans et journaliers ont été obligés d'abandonner la terre depuis cinq ans).

Un paragraphe des thèses concerne les pays neutres dont les dirigeants voudraient s'associer au Marché Commun. Cette partie des milieux dirigeants « se fait des illusions en croyant qu'il est possible de trouver une forme d'association avec le Marché Commun qui lui permettrait de résoudre ses problèmes économiques et maintiendrait en même temps sa neutralité ».

varsovie

bucarest

L'intégration socialiste et orientale reste encore un mythe.

Dénonciation des méfaits du Marché Commun.

Au cours de ces derniers mois, les dirigeants soviétiques ont dénoncé à maintes reprises les méfaits présents et à venir du Marché Commun. En étudiant de près les textes, on s'aperçoit que les arguments retenus sont choisis de manière à toucher les groupes qui pourraient être tentés par les avantages du Marché Commun mais qui n'ont pas encore décidé de s'y associer.

L'offensive fut lancée par M. Khrouchtchev au mois de mai alors qu'il recevait M. Modibo Keita. Par-delà le Président du Mali, il visait tous les leaders africains et même tous ceux des pays en voie de développement. C'est vrai, reconnut-il, le monde occidental peut vous offrir une aide plus importante que celle des pays socialistes (certains pays du « camp » se sont d'ailleurs ruinés parce qu'ils ont pris Outre-Mer des engagements qui excédaient leurs possibilités et l'U.R.S.S. elle-même connaît des difficultés économiques : elle a dû augmenter brutalement le prix des produits alimentaires et maintenir « provisoirement » l'impôt sur le revenu). Mais les capitalistes, ajoutait le leader soviétique, ne donnent jamais rien pour rien. Ils cherchent à prolonger sous d'autres formes le régime colonial. Si vous vous associez au Marché Commun, vous perdrez votre liberté.

Une conférence des pays neufs qui se tint au Caire en

Ce document recense donc tous les arguments dont peuvent se servir les partis communistes pour susciter l'hostilité au Marché Commun de diverses couches sociales dans les pays capitalistes. Il faut cependant noter que la conférence des théoriciens marxistes n'a pas recommandé aux partis communistes une attitude d'opposition sans nuance. Les Italiens ont été entendus lorsqu'ils ont dit qu'il convenait de s'accommoder des faits. Or, puisque le Marché Commun est un fait, il peut être utile de pénétrer dans les organismes de la Communauté Européenne.

Le Comecon et l'intégration socialiste de l'Europe centrale et orientale.

A l'« intégration impérialiste », les communistes se plaisent à opposer l'intégration socialiste de l'Europe orientale. Mais ils doivent constater que leur groupement a pris un sérieux retard. Le Conseil d'aide mutuelle, plus connu en Occident sous le nom de Comécon naquit en 1949. Staline voulait alors créer une organisation rivale du plan Marshall. Pendant plusieurs années, le Comécon permit surtout à l'U.R.S.S. d'exploiter l'économie des démocraties populaires. Après la mort de Staline l'Union Soviétique s'aperçut qu'il était dangereux de piller les maigres ressources des Etats associés. Tirant la leçon des événements de Pologne et de Hongrie, le gouvernement de Moscou renversa la tendance : ce fut l'U.R.S.S. qui aida les démocraties populaires. Mais le fardeau était lourd pour elle, d'autant plus qu'elle voulait aussi aider les pays non engagés. En 1958, alors qu'il visitait la Hongrie, M. Khrouchtchev se fâcha. Les pays socialistes, dit-il, estiment qu'ils peuvent traire indéfiniment la vache à lait russe et ils ne font pas l'effort de s'entendre entre eux. Désormais, nous vous aiderons si vous vous aidez vous-mêmes.

Ce mouvement de colère était calculé. Le leader soviétique voulait relancer le Comecon et obliger les démocraties populaires à appliquer la « division socialiste internationale du travail ». Depuis lors, les premiers secrétaires des partis communistes et les chefs des gouvernements se sont souvent réunis en conférences plénières du Conseil d'aide mutuelle afin de donner des directives aux experts. Une charte a été publiée à l'issue de leur dernière réunion (6 et 7 juin 1962 à Moscou). Elle établit les « principes fondamentaux de la répartition socialiste internationale du travail ». Il est depuis lors entendu que les pays membres du Conseil coordonneront leurs plans, surtout leurs plans à très long terme. Les économistes travaillent sur la période qui s'étend de 1962 à 1980. On sait d'ailleurs que selon le programme adopté par le 22^e congrès, l'U.R.S.S. devrait avoir édifié en 1980 « pour l'essentiel » la base matérielle du communisme.

En principe, tous les chefs des démocraties populaires sont d'accord pour réaliser la spécialisation des productions industrielles et agricoles. Mais il faut tenir compte de la méfiance qui subsiste entre les nations d'Europe centrale et orientale. En schématisant à peine on peut écrire que chaque démocratie populaire veut bien dépendre de l'U.R.S.S. mais non de ses consœurs. De plus, les pays les moins avancés craignent d'être condamnés à ne produire que des produits agricoles. La charte adoptée en juin dernier reconnaît qu'il y a difficulté à ce propos. On lit en effet dans ce document : « On ne doit pas surestimer le rôle des conditions naturelles et des traditions historiques ; leur utilisation la plus efficace et la plus complète doit s'accompagner de la création de nouvelles conditions et de traditions

conformes aux objectifs de l'édification socialiste et communiste ».

Les discussions sur la spécialisation et la coordination posent un problème sur lequel la doctrine soviétique a quelque peu varié ces dernières années : le passage au communisme des différents pays socialistes. En 1958, pendant son voyage en Hongrie, M. Khrouchtchev avait affirmé que tous les pays du « camp » parviendraient à peu près en même temps au « stade suprême ». Le pays le plus avancé devait donc, pour ce faire, attendre ses associés et les aider à se mettre au même niveau que lui. Mais au XXII^e congrès il était apparu que l'U.R.S.S. comptait conserver son avance et passer au communisme sans attendre les autres. Le congrès s'inspirait de la théorie, d'ailleurs non formulée du « communisme dans un seul pays ». Le dernier document du Comecon semble revenir à la thèse exposée par M. Khrouchtchev en 1958. « On ne peut assurer le niveau de vie le plus élevé du monde à tous les peuples des états socialistes, le passage plus ou moins simultané de tous les pays au communisme qu'en créant les conditions de production nécessaire. Les conditions matérielles pour la construction du communisme sont créées par le travail du peuple de chaque pays et par l'accroissement constant de sa contribution à l'œuvre commune de renforcement du système socialiste ». Il n'est pas interdit, semble-t-il, de traduire ainsi en clair ce passage : surmontez vos méfiances, acceptez enfin la spécialisation et alors nous deviendrons tous riches en même temps.

En attendant l'intégration orientale reste un mythe au sens sorélien du terme, une idée force qui n'est pas encore réalisée. A l'appui de cette affirmation, on citera simplement un fait bien connu des spécialistes, mais qui étonne toujours les voyageurs : la monnaie des différents pays socialistes n'a cours qu'à l'intérieur du pays émetteur. On ne peut utiliser les roubles qu'en U.R.S.S. et hors de Pologne le zloty perd toute valeur.

On comprend alors que le Marché Commun soit considéré comme un concurrent dangereux. Il prouve par son existence que les « capitalistes » ont réussi dans leur entreprise d'intégration alors que les régimes qui se réclament de « l'internationalisme prolétarien » ont jusqu'à présent échoué. Ceci aussi explique la vigueur des réactions soviétiques.

Mais les dirigeants responsables doivent tenir compte des faits. Pour développer leur économie, ils ont besoin de garder le contact avec l'Europe occidentale. Dans un article qu'a publié en août la revue « Kommounist » M. Khrouchtchev a rassemblé tous les arguments possibles contre le Marché Commun. Puis il a fait une remarque qui annonce sans doute la politique future de son gouvernement : « Nous tenons compte des tendances objectives à l'internationalisation de la production qui agissent dans le monde capitaliste. Nous déterminons notre politique, nous prenons des mesures en conséquence. Ici se pose la question d'une coopération et d'une compétition économique pacifique non seulement entre les Etats ayant des régimes sociaux différents, mais également entre les unions économiques dont les uns et les autres font partie ».

C'est peut-être à cet article que songeait le journal albanais « Zeri i Popullit » lorsqu'il reprochait à M. Khrouchtchev de vouloir « intégrer le socialisme au capitalisme ». Il apparaît en tout cas que le leader soviétique pense déjà aux mesures qu'il faudra prendre lorsque sera passée la période de dénonciation des vices du Marché Commun.

Bernard FERON.

Le TIERS MONDE

entre

I'EST et l'OUEST

QUELLES sont les chances respectives de l'Est et de l'Ouest dans la compétition plus ou moins pacifique dont l'enjeu est le Tiers Monde ? Quelles sont les répercussions sur cette lutte de l'évolution « polycentrique » que l'on observe depuis quelque temps dans le monde communiste ? Les pays sous-développés doivent-ils être considérés comme les objets passifs de cette compétition ou bien ont-ils des chances de faire entendre leur voix et de se poser comme arbitres ou comme médiateurs ?

Voici quelques-unes des questions qui viennent d'être examinées au « Colloque international sur la politique mondiale » qui a réuni à l'hôtel Mount Parnès, surplombant l'Attique, du 17 au 22 septembre une trentaine des meilleurs spécialistes occidentaux — surtout anglo-américains et allemands — des questions communistes avec un nombre à peu près égal d'experts afro-asiatiques. Le colloque a eu lieu sous l'égide du Pantios School of Political Sciences d'Athènes. Il était comme une réplique à la récente conférence des théoriciens du marxisme, réunis à Moscou au début de septembre et dont les débats avaient à peu près le même sujet. J'essaierai d'en résumer les principaux points.

Pénétration soviétique

La première constatation qui a été faite à la conférence avait trait aux résultats spectaculaires de la pénétration soviétique réalisée depuis la mort de Staline. En effet, jusqu'en 1953, la diplomatie de l'U.R.S.S. manifestait une certaine passivité à l'encontre du Tiers Monde. Tout se passait comme si Staline lui-même n'avait pas cru au sérieux de la décolonisation. Il pensait que l'émancipation des pays afro-asiatiques n'était

que de pure forme et que ceux-ci, notamment l'Inde et l'Indonésie demeureraient pendant longtemps économiquement et politiquement soumis à l'Occident.

Or, après 1953, le tableau change. Une activité fiévreuse, marquée par des visites officielles, des offres d'aide et de coopération, succède à l'apathie. Les Soviétiques, talonnés par les Chinois, reconnaissent d'un coup les chances positives d'expansion qu'implique pour eux la désagrégation accélérée des empires coloniaux, l'avènement de toute une série de peuples à l'indépendance. Comme l'a souligné au colloque, Herbert S. Dinerstein, de la Rand Corporation, les dirigeants soviétiques concevaient, à propos du Tiers Monde, un jeu politique qui s'assimilerait à ce que, dans la théorie du jeu, on appelle « le jeu à somme zéro ». C'est-à-dire un jeu où tout ce qu'un des partenaires perd, l'autre le gagne. Ainsi, la création de tout Etat indépendant, représenterait automatiquement une perte pour le capitalisme et un gain pour le socialisme.

C'est dans cet esprit que Khrouchtchev et ses conseillers ont élaboré la nouvelle stratégie soviétique — stratégie somme toute raisonnable et souple qui comporte un soutien diplomatique quasi inconditionnel — du moins dans une première étape — à tout pays nationaliste qui s'opposerait à l'Occident. Soutien diplomatique, mais aussi économique et militaire, comme ce fut le cas de l'Afghanistan, de l'Indonésie et de l'Egypte.

Le principal but de cette stratégie — sur l'appréciation de laquelle la plupart des participants occidentaux étaient d'accord — a été de séparer de plus en plus de l'Ouest les gouvernements des nouveaux Etats, d'attiser les antagonismes, dans l'espoir d'attirer petit à petit les pays devenus indépendants dans l'orbite soviétique.

Cette carte montre la ceinture noire du Monde à l'intérieur de laquelle le revenu par habitant ne dépasse pas 150 dollars par an.

Il n'est pas douteux que cette nouvelle stratégie de l'U.R.S.S. a porté des fruits considérables. Au cours des neuf dernières années, l'U.R.S.S. a établi des têtes de pont dans toute une série de pays qui jusqu'alors étaient considérés comme chasses-gardées de l'Occident. Elle est présente et de manière combien pesante ! à Cuba, présente au Proche-Orient, exerce son influence en Guinée et au Ghana. Cette expansion inattendue de l'influence de l'U.R.S.S. a créé une sérieuse menace pour l'Occident, sa poursuite pouvant modifier de manière désastreuse le rapport des forces au bénéfice du bloc soviétique.

Les causes du succès soviétique

Plusieurs séances du colloque ont été consacrées à l'étude des causes des succès soviétiques. Sans doute,

l'accroissement de la puissance militaire soviétique y avait joué un rôle considérable. Devenant une puissance nucléaire d'une « capacité militaire intercontinentale », l'U.R.S.S. a pu se poser, lors de l'affaire de Suez et plus récemment dans le cas de Cuba, comme protectrice des pays « neutralistes » en conflit avec l'Occident. Or, il est compréhensible que les pays en question, même s'ils étaient idéologiquement anti-communistes, devaient saisir l'occasion de se voir soutenus par une puissance de premier ordre dans un conflit qui les opposait à des tiers.

La même constatation vaut pour l'aide politique et économique offerte par l'Union soviétique. « Ce qui nous importe, a dit au colloque un sociologue nigérien, ce ne sont pas les arrières-pensées de ceux qui nous offrent leur assistance, mais le bénéfice que nous pouvons tirer de l'aide, d'où qu'elle vienne. » Sur ce point tous les participants afro-asiatiques étaient d'accord.

Même lorsqu'ils admettent que l'U.R.S.S., comme l'a souligné Hugh Seton-Watson, est également un Empire, qu'elle est peut-être le dernier grand Empire survivant à la désagrégation des impérialismes « blancs » — les Africains disent que l'U.R.S.S. est loin, qu'elle ne constitue pas pour eux une menace immédiate et que ce qui les préoccupe directement, c'est la situation à Angola, en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud, pour ne point parler du sort des Noirs des Etats-Unis.

Plusieurs participants africains ont reproché à leurs collègues occidentaux de « manifester trop d'impatience » dans leur désir de leur faire comprendre la gravité du danger communiste, et d'oublier que le communisme en tant que force organisée est quasi inexistant en Afrique et que pour les Afro-Asiatiques, les souffrances et les humiliations du colonialisme sont encore trop proches pour que, passant l'éponge, ils partagent les appréhensions de leurs anciens maîtres à l'égard de la subversion communiste. L'unanimité avec laquelle les Afro-Asiatiques ont réagi à ce sujet, a visiblement surpris nos amis Américains qui sont encore peu familiarisés avec la psychologie africaine.

Le fait est que, pour nous servir d'une expression de Richard Loewenthal, les pays neutralistes du Tiers Monde occupent, grâce à la rivalité dont ils constituent l'objet, une « position de chantage », dont Tito a été sans doute le premier à découvrir les avantages. Ce n'est pas sans ironie qu'un expert nigérien a posé la question de savoir si les Etats-Unis montreraient autant d'empressement à aider les pays sous-développés s'il ne s'agissait pas pour eux de contre-balancer et de surpasser l'influence soviétique. La force des non-engagés consiste précisément en ceci, qu'à l'O.N.U. et ailleurs, il leur est possible dans chaque cas particulier de *négo-cier* leur soutien en contre-partie d'un soutien à leur point de vue.

Les limites de l'expansion soviétique

Cette « position de chantage » des pays du Tiers Monde, dont a parlé Loewenthal, assure à ces derniers une certaine liberté de manœuvre qui joue souvent, mais non toujours et nécessairement, en faveur des Soviétiques. (Voir leur attitude remarquablement indépendante dans la querelle qui a opposé Khrouchtchev à Hammarström.) Aussi les Russes ont-ils été un peu déçus dans les **espérances que les succès rapides de 1955-1958** avaient fait naître chez eux, quant à leurs possibilités d'expansion à peu de frais. Quant aux experts américains, le premier effroi passé, ils paraissent juger à présent avec plus de sang-froid, voir même d'optimisme, les perspectives d'évolution du Tiers Monde. Ainsi le professeur Dinerstein, après une analyse pénétrante des événements des dernières années, en est arrivé aux prévisions suivantes :

— L'U.R.S.S. ne se lancera probablement pas, au

cours des prochaines années, dans des « aventures d'aide » comparable à celle qu'elle a accordée à l'Inde.

— Il y a tout lieu de croire qu'après avoir achevé la construction du barrage d'Assouan, l'U.R.S.S. réduira son aide à l'Egypte et qu'elle réservera son aide à des petits pays arriérés où des investissements relativement modestes pourraient porter assez rapidement des fruits politiques.

Les conclusions du savant américain sont fondées en premier lieu sur *le caractère limité des ressources soviétiques*. Sans doute, ne convient-il pas de sous-estimer non plus exagérément l'importance de ces ressources. Mais par rapport à celles de l'Occident, elles paraissent réduites, étant donné les difficultés de l'U.R.S.S. et de ses satellites dans le domaine agricole et la nécessité où ils se trouvent de poursuivre la course aux armements.

Mais même en ce qui concerne le passé, on a constaté au colloque d'Athènes que l'importance de l'aide soviétique avaient été quelque peu exagérée par la presse. L'expert britannique W. Klatt, a fourni à ce sujet des précisions fort intéressantes. Entre 1954 et juillet 1962, a-t-il révélé, le montant de l'aide offerte par l'U.R.S.S. aux pays sous-développés non communistes, se chiffrait à 4,5 milliards de dollars. Cependant, 20 à 25 % seulement de cette aide ont été effectivement fournis, c'est-à-dire environ 1 milliard de dollars, alors que, d'après les chiffres indiqués par Jacques Gascuel, au cours de la seule année 1961, les pays du Marché commun ont effectivement fourni aux pays sous-développés une aide de 8,7 milliards de dollars contre 7,4 milliards en 1960.

Le fait est que les Soviétiques manient mieux la propagande que les Occidentaux et n'omettent jamais de donner à leur aide un caractère spectaculaire, susceptible de frapper les imaginations. En tout cas, les Soviétiques eux-mêmes paraissent se rendre compte de plus en plus que leur aide est considérée par les non-engagés comme un stimulant pour l'Ouest, mais qu'elle ne les dispense pas d'avoir recours aux capitaux occidentaux. Or, l'utilisation de ces capitaux diminue les chances de l'Union Soviétique de rester seul maître sur le terrain. En fin de compte, dans beaucoup de cas, l'aide de l'U.R.S.S. profite aux pays sous-développés sans que l'U.R.S.S. puisse en tirer le bénéfice politique espéré.

La rupture inévitable entre nationalistes et communistes

Ce qui nous amène à parler des facteurs proprement politiques qui limitent l'expansion de l'U.R.S.S. dans le Tiers Monde, comme on a pu s'en rendre compte dans le cas de l'Egypte et de l'Irak.

En effet, la diplomatie de l'U.R.S.S. reste dans une certaine mesure tributaire de l'action des partis communistes locaux, agents naturels de l'influence soviétique.

Or, le savant libanais, M. Khalidi, a démontré avec beaucoup de perspicacité que les rapports des Partis communistes des pays sous-développés avec la bourgeoisie nationale, classe dirigeante de ces pays, passent généralement par trois étapes. Pendant la première, l'étape pré-révolutionnaire, les nationalistes acceptent avec plus ou moins d'empressement l'appoint que représente pour eux le soutien des communistes. Puis, après la conquête de l'indépendance, quand il s'agit de consolider celle-ci, d'éliminer les vestiges du colonialisme et de promulguer quelques réformes sociales, la coopération entre nationalistes et communistes se poursuit. On en arrive ainsi à la troisième étape où la rivalité des communistes et des nationalistes s'accroît et aboutit à une rupture. « Au fond, l'Occident n'a qu'à attendre avec patience que ce *clash* se produise », a dit Khalidi...

Khrouchtchev est loin d'ignorer le danger que représente pour lui cette rupture entre communistes et nationalistes. Finalement, la diplomatie soviétique se voit placée devant le dilemme soit de sacrifier la solidarité avec les communistes locaux sur l'autel des intérêts de l'U.R.S.S., soit de repousser le pays sous-développé en question vers le camp occidental.

Les participants du colloque ont été quasi unanimes pour estimer que chaque fois où l'U.R.S.S. est dramatiquement confrontée avec ce dilemme, ses dirigeants finissent par accorder la priorité aux considérations politiques sur les consolidations de solidarité idéologique. Mais ils ne le font pas de gaieté de cœur et cela d'autant moins qu'un secteur important du communisme mondial ne cesse de leur reprocher de se désolidariser des communistes persécutés par les gouvernements nationalistes anti-communistes. N'est-ce pas là précisément un des thèmes de la propagande sournoise et active menée par les Chinois contre la direction soviétique ?

Aussi, les Soviétiques ont-ils intérêt à retarder autant que possible le moment où l'opposition entre les communistes et nationalistes prend une tournure violente. C'est là une des raisons — l'autre étant de ne pas provoquer outre mesure les Etats-Unis — des conseils de prudence qu'ils ne cessent de donner depuis quelque temps (voir l'Algérie, l'Indonésie et même Cuba) aux partis communistes qui suivent leurs directives.

Conseils de prudence

Plusieurs participants du colloque d'Athènes — par exemple de Dr. Kux, expert de la *Neue Züricher Zeitung* — ont cru pouvoir enregistrer un certain « durcissement » de la politique soviétique dans ce domaine. Depuis ce printemps, ont-ils dit, en citant notamment les déclarations faites par Khrouchtchev lors de son voyage en Bulgarie, les Soviétiques se montreraient plus sensibles aux intérêts des partis révolutionnaires ; même en Afrique, ils pousseraient à la création de noyaux marxistes-léninistes.

Il me semble cependant — et un article consacré à ce problème dans le n° du 15 septembre de la revue *Komunist* confirme cette opinion — que les déclarations sus-mentionnées étaient destinées surtout à désarmer les « ultra » de Bulgarie. En effet, la revue *Komunist* déconseille aux pays sous-développés toute précipitation dans la voie du socialisme, soulignant que la « démocratie socialiste » est « une œuvre de longue haleine, exigeant une patiente préparation ».

Sans doute, ces propos étaient-ils destinés à rassurer les gouvernements nationalistes sur les intentions de l'U.R.S.S. ; mais ils traduisent également le souci authentique d'empêcher les communistes locaux de se livrer à des actes susceptibles de porter un préjudice politique à l'Union Soviétique.

Il s'agit là d'une sorte d'auto-limitation qu'on pourrait aussi expliquer par des considérations économiques : en effet les dirigeants soviétiques ont déjà assez de pays sous-développés sur les bras pour ne pas assumer de nouvelles responsabilités.

Le conflit sino-soviétique et les pays sous-développés

Au cours des débats du colloque d'Athènes, on a relevé encore un autre facteur limitatif, pour l'expansion soviétique : c'est l'échec communiste dans le domaine agricole.

En effet, presque tous les pays décolonisés sont des pays agricoles qui, tout en voulant s'industrialiser aussi rapidement que possible, resteront sans aucun doute, pendant longtemps encore, des sociétés primordialement agraires. Or, sur ce point qui les intéresse en premier lieu, celui du développement rationnel de la production agricole, l'expérience des pays communistes ne leur fournit guère des modèles séduisants.

On avait pu penser, il y a dix ans, que les Chinois, avec l'expérience soviétique sous les yeux, feraient de leur mieux afin de ne pas tarir les sources de l'initiative paysanne. Cependant, les dirigeants chinois, après avoir fait preuve pendant quelques années d'une certaine modération, se sont lancés dans la folle aventure des communes populaires qui s'est soldée par un échec cuisant. Cet échec a obligé les dirigeants chinois à renverser en 1960 leur politique agricole en accordant de larges concessions aux paysans, notamment en ce qui concerne l'utilisation de leurs lopins de terre individuels et la vente de leurs produits sur le marché libre. Cela, aucun des experts des pays sous-développés ne peut l'ignorer.

Mais alors comment expliquer l'attrait que le communisme continue à exercer sur un certain nombre d'entre eux ? Selon l'économiste britannique W. Klatt, l'unique explication est dans le fait que l'analyse communiste des causes de l'état arriéré des pays en question est assez pertinente pour faire avaler tout le reste de leur doctrine.

Les atouts de l'Occident

Cela dit, les Soviétiques n'ont pas reproché sans raison à leurs « amis » chinois d'avoir gaspillé, après 1958, presque la totalité du crédit qu'ils avaient accumulé auparavant à leur profit et à celui du communisme en général. En effet, avec la Conférence de Bandoeng de 1955, la diplomatie chinoise avait pris un brillant départ. Le monde étant un peu fatigué des Russes, les progressistes de tous les pays se montraient prêts à regarder vers Pékin comme vers une nouvelle Mecque et saluaient le « New look » du communisme, incarné par Mao Tsé-Toung et Chou En-lai. En même temps, les chefs des pays non-communistes d'Asie et d'Afrique, de Nehru à Nasser, paraissaient convaincus que la coexistence avec la Chine communiste ne poserait pas de problèmes !..

Ils ont dû déchanter en 1959, date à laquelle l'aggravation de leur mésentente avec les Russes a provoqué chez les Chinois un durcissement sur toutes les lignes : affaire du Tibet, brouille avec l'Inde, avec l'Indonésie, la R.A.U., etc.

Depuis cette époque, les Chinois ne cessent, dans leur propagande, de mettre l'accent sur la nécessité de *lutttes armées* contre le colonialisme et l'impérialisme, reprochant plus ou moins ouvertement aux Russes de mener un jeu hypocrite et de vouloir freiner la révolution mondiale.

Mais si la passion idéologique des Chinois contraste avec le jeu plus nuancé du Kremlin, plusieurs experts du colloque, notamment le professeur Shee de Hong-Kong, ont attiré l'attention sur le caractère également complexe de la diplomatie chinoise. Celle-ci s'est beaucoup assouplie depuis 1959 ; et si les rapports avec l'Inde restent toujours très tendus et même agressifs, le Gouvernement de Pékin a réussi à normaliser ses relations avec le Nepal et la Birmanie, il suit en Asie une politique relativement modérée, essayant de créer sa propre « zone de co-prospérité ».

Ainsi, l'intransigeance doctrinaire n'empêche pas les Chinois chaque fois qu'il s'agit pour eux d'étendre leur influence politique, de faire des entorses à l'idéologie : c'est ainsi qu'ils se sont empressés de faire la cour au G.P.R.A., puis à Ben Bella, en faisant semblant d'ignorer l'anticommunisme assez virulent des chefs de l'Algérie Nouvelle ; ils ont entériné la politique relativement modérée du P.C. indonésien où ils possèdent de nombreux partisans, etc.

En fin de compte, il est bien difficile de mesurer les effets réels du conflit sino-soviétique sur l'expansion des idées communistes. Sans doute la rivalité entre Pékin et Moscou a-t-elle provoqué la division au sein de plusieurs partis afro-asiatiques ; elle a scindé en deux le parti indien. Mais si l'on additionne les profits et les pertes, on arrive souvent à la conclusion surprenante que le mouvement communiste en tant que tel s'est plutôt élargi. Beaucoup de gens, rebutés par le modèle soviétique, se sont laissés attirer par la prédication chinoise.

Il convient donc d'être très prudent lorsqu'on veut évaluer les chances de l'Est et de l'Ouest dans cette compétition gigantesque dont l'enjeu est le Tiers Monde. La partie n'est pas encore jouée.

Au départ, le bloc soviétique possède des avantages qu'on ne saurait sous-estimer sans se leurrer d'illusions. Il se présente aux yeux des dirigeants des pays décolonisés comme le champion de l'anti-colonialisme ; il offre un soutien politique, économique, culturel que ceux-ci, quelle que soit leur antipathie pour le communisme ne peuvent repousser.

Certes, la rigidité de la doctrine marxiste-léniniste est un obstacle à l'expansion de l'influence politique de l'U.R.S.S. et de la Chine. Mais — comme l'a souligné le professeur Brzezinski, l'idéologie communiste, surtout sous sa forme assouplie, est plus moderne, plus adéquate à la situation des pays sous-développés, que l'idéologie archéo-capitaliste, celle du *Free Enterprise*, tout simplement inapplicable dans les pays pauvres.

L'Occident n'a-t-il pas un peu trop tardé à reconnaître que les nouveaux Etats ne peuvent pas adopter le système capitaliste, qu'ils sont poussés vers une forme ou une autre de l'industrialisation planifiée ?

Sans doute, les Soviétiques — et bien plus encore les Chinois — éprouvent-ils un agacement visible à l'égard des chefs nationalistes tels que Nehru ou Nasser qui se proclament « socialistes » sans chercher leur investiture à Moscou ou à Pékin. Même un Fidel Castro qui a fini par s'incliner devant le marxisme-léninisme, inquiète les communistes orthodoxes, car son évolution et celle de son Parti, ne correspondent pas aux schémas pré-établis.

Face à cette rigidité, l'Occident pourrait tirer avantage de son pragmatisme, de l'absence chez lui de toute idéologie totalitaire. Le caractère pluraliste de la culture occidentale devrait faciliter notre compréhension à l'égard des Afro-asiatiques, de leur recherche d'une « troisième voie », d'un régime politique différent de celui des pays capitalistes et aussi de celui des pays communistes.

Mais il y a encore beaucoup à faire avant que l'Occident puisse vraiment se servir de ses atouts. Il lui faut en premier lieu — et c'est là la conclusion du colloque d'Athènes — se débarrasser de son complexe d'infériorité, de la peur que lui inspire le mot « socialisme » même lorsqu'il sort de la bouche de dirigeants farouchement attachés à leur indépendance. Enfin, il serait souhaitable que l'Occident ne laisse pas aux communistes le monopole de la lutte pour l'extirpation des derniers vestiges du colonialisme et du racisme, dont la liquidation, de toute manière, est à l'ordre du jour de l'Histoire.

François FEJTO.

UN BEL EFFORT

mais attention au virage dangereux !

par Jean-François BRISSON

Si les divergences d'appréciations s'affirment irréductibles sur de nombreux secteurs de l'activité gouvernementale depuis quatre ans, il en est un où la quasi unanimité se retrouve dans l'éloge : celui des sports.

Rares sont, en effet, les esprits chagrins qui refusent de rendre hommage au souriant responsable d'un redressement spectaculaire. Depuis la déconvenue de Rome où, en 1960, les représentants français durent se contenter de deux médailles d'argent et de trois médailles de bronze, Maurice Herzog a, en effet, porté toute son attention sur le problème de la représentation sportive nationale et, secondé par un collaborateur réaliste et actif, le colonel Crespin, chargé de la préparation olympique, il a su rapidement remonter le courant. Le palmarès sportif français 1962 sera sans nul doute un des plus brillants jamais enregistrés.

Mais il ne s'agit là évidemment que d'un seul aspect du problème : le plus voyant, non le plus important. Améliorer le rendement de l'élite avec des crédits suffisants, des installations matérielles modernes et des entraîneurs compétents, ce n'est pas un tour de force (le tour de force en l'occurrence était d'avoir obtenu les crédits !). Régler chaque « cas social » posé par l'obligatoire conciliation, pour les vedettes, entre les impératifs de l'entraînement et la sauvegarde de leur avenir est déjà plus délicat.

Mais l'œuvre maîtresse supposant une rare ténacité, c'est celle qui, selon le credo officiel, demeure l'objectif final : *élever le niveau sportif de la nation*, c'est-à-dire, ne pas se contenter de cueillir quelques lauriers internationaux, mais conduire patiemment un nombre toujours plus élevé de jeunes et de moins jeunes à consacrer une plus large part de leurs loisirs à l'exercice physique et au grand air, fût-ce au détriment des moments passés devant les juke-boxes et les machines à sous, ou à zigzaguer sur de pétaradants cyclomoteurs, ou encore, dans le cas de moins jeunes, à palabrer au bord du zinc. Tout cela pour ne s'en tenir qu'aux passe-temps relativement innocents...

Le bilan, dans ce domaine, de quatre années marquées par l'action continue d'un homme de caractère, sympathique, bien intentionné et doté de moyens puissants, voilà donc ce que nous allons tenter de dresser brièvement aujourd'hui.

LES REUSSITES

Le succès le plus éclatant est sans conteste l'adoption du plan quinquennal qui prévoit l'affectation de 140 milliards (d'anciens

francs) à des travaux d'équipement sportif. On peut même espérer que la loi-programme du 28 juillet 1961 (qui fixe les investissements) permettra d'atteindre une somme de l'ordre de 150 milliards puisque ces dépenses sont réparties entre l'Etat et les municipalités et que nombreuses sont celles qui envisagent de faire un effort supplémentaire.

1.250 stades et terrains de compétition, 500 terrains de basket et de volley-ball, 1.000 gymnases et salles de sport, 725 piscines, 600 maisons ou foyers de jeunes s'ajouteront donc à un équipement, à vrai dire d'une insuffisance criante, puisque l'ensemble des besoins à satisfaire est évalué à environ 650 milliards d'anciens francs.

L'autre victoire, plus symbolique mais non négligeable, et qui a dû être remportée de haute lutte, est l'introduction d'une note d'éducation physique au baccalauréat, intervenant *en plus ou en moins* dans la moyenne générale.

Psychologiquement, il était indispensable en effet de démontrer sans ambiguïté aux élèves et à leurs familles que les programmes d'entraînement physique méritaient, comme les autres, d'être pris au sérieux.

En dehors de ces éléments positifs et indiscutables, que faut-il penser de ce que l'on peut appeler la « politique sportive » du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports ?

Pour la définir, on sait que Maurice Herzog a obtenu la création d'un Haut Comité des Sports de 45 membres où siègent des dirigeants de fédérations, des universitaires, des fonctionnaires et même des spécialistes désignés simplement pour leur compétence personnelle en matière de sport. Cette création a permis à des commissions nommées pour différentes études — il y a même une commission de la doctrine présidée par Jean Borotra — d'aider les responsables en diverses circonstances par les avis autorisés formulés rapidement (et a aussi servi, soyons franc, à entériner des décisions du Haut Commissariat qui sans cette « couverture » aurait été accusé d'autoritarisme) mais dans son principe même, elle n'était pas à l'abri de toute critique. Il existait déjà, en effet, un haut comité de la Jeunesse, comportant lui-même une commission sportive. L'institution d'un organisme consultatif exclusivement orienté vers le sport consacrait un état de fait regrettable : la scission entre les éducateurs, dont les premiers soucis sont le perfectionnement et la sauvegarde des jeunes, et les dirigeants sportifs un peu trop obnubilés par la performance, le record, les titres de champions.

LES VOIES DANGEREUSES

La question à laquelle il importerait de répondre clairement est la suivante : comment déterminer l'attitude des pouvoirs publics devant les activités sportives avec leurs bons et leurs mauvais côtés ?

Toute politique sportive suppose un choix. Ce choix reste à faire et dans la mesure où certaines actions ont engagé l'avenir, il n'est pas sûr que ce soit le bon chemin qui ait été emprunté.

A l'égard du sport, il y a deux positions possibles. La première, la plus facile car elle esquivé les options embarrassantes, consiste à envisager le sport comme un tout cohérent et indivisible qui, comme n'importe quelle autre création humaine comporte ses avantages et ses inconvénients, mais qui, tel qu'il est, mérite d'être encouragé parce que ses bienfaits l'emportent sur ses dangers.

La seconde, la plus rationnelle, la plus rigoureuse et la plus difficile consiste à faire, au départ, la distinction entre les formes d'activités sportives salutaires, qui doivent être aidées et financées, et celles qui, ne relevant pas de l'Education Nationale, ne s'imposent pas plus à la générosité du contribuable et à l'appui moral des autorités que telle autre forme de spectacles de cirque ou de music-hall sans portée culturelle.

Peut-être la commission de la doctrine optera-t-elle pour cette dernière attitude. Il faut le souhaiter, mais dans les décisions antérieures du Haut-Commissariat, on ne voit guère que le refus d'autoriser en France les concours de pronostics sur le football qui ait marqué un net coup d'arrêt devant les progrès du mercantilisme sportif.

Michel JAZY
Un ouvrier spécialisé
aux horaires assouplis.

Robert BOGEY
Un fonctionnaire
affecté spécial.

Alain CALMAT
Un étudiant en médecine.

Certains ont éprouvé d'autre part une légitime inquiétude lorsque Maurice Herzog écrivit personnellement au Président du Comité International Olympique, M. Avery Brundage, pour préconiser une forme d'encouragement aux vedettes sportives qui ressemblait fort à la formule soviétique des athlètes d'Etat.

AFFECTES SPECIAUX RUSSES ET BOURSIERS AMERICAINS

Ce n'est un mystère pour personne en effet que les champions russes, s'ils ne sont pas professionnels — puisque le professionnalisme sportif est inconnu en U.R.S.S. — bénéficient cependant d'avantages (horaires de travail réduits, stages nombreux) pour faciliter leur préparation. Les champions russes sont généralement des « affectés spéciaux » à traitements confortables et à loisirs prolongés.

Parallèlement, aux Etats-Unis, pays de l'initiative privée et de la libre concurrence, il est notoire que certaines universités accordent volontiers des bourses aux étudiants muselés qui brillent plus sur les cendrées et les pelouses que dans les amphithéâtres.

L'idée de Maurice Herzog était donc d'instituer et de faire reconnaître comme compatible avec le statut de l'amateurisme des « bourses d'entraînement sportif » qui auraient pu être attribuées aux étudiants aussi bien qu'aux travailleurs gagnant déjà leur vie.

Cette solution qui revenait en somme à faire admettre un salaire d'appoint a été repoussée par les autorités olympiques, à juste titre selon nous.

Un courant puissant appuie certes ce qui semble une étape inéluctable dans le sens de la tolérance et dans le sens de l'honnêteté. Au nom de la loyauté, de prestigieux sportifs comme Jean Borotra, font campagne pour que les nombreux joueurs qui perçoivent des « dessous de table » puissent être ouvertement rétribués.

Pourquoi dès lors s'obstiner contre vents et marées à vouloir défendre des conceptions réputées périmées ?

Parce qu'il importe de savoir quel but on vise en travaillant systématiquement à développer la pratique du sport et qu'il est honnête d'examiner sans passion ce qu'il peut y avoir de salutaire ou d'excessif à l'intérêt que le public porte aux phénomènes du muscle et aux matches dominicaux.

LA GLOIRE DU PAUVRE

Sous le titre « Ce qui importe un peu, beaucoup, pas du tout », nous avons passé en revue dans ces colonnes, voici deux ans, les différentes formes de sport, et les différents mobiles qui animaient les sportifs (*France Forum*, août 1960).

C'est faire œuvre de salubrité que de le répéter : il est indigne pour une démocratie occidentale évoluée, d'avoir recours aux expédients et au trompe-l'œil que sont le sport-propagande et le sport-opium du peuple.

Que l'Etat, à défaut de l'initiative privée soit conduit à favoriser la préparation des sportifs désignés pour porter les couleurs nationales dans les grandes compétitions, nul n'y trouverait à redire car une infériorité trop manifeste, même dans les rencontres pacifiques du stade, dessert le prestige de la nation ainsi surclassée. Mais il est puéril de considérer que les victoires musculaires ont autant d'importance que la production scientifique, artistique et littéraire d'un peuple, sans parler de tous les autres secteurs d'activité où les puissances mondiales peuvent fournir des éléments probants à l'établissement d'une hiérarchie.

Pour pays sous-développés aussi le sport-opium du peuple, qui détourne sur les gradins du stade les vagues passionnées qui feraient éclater une révolution si on les laissait déferler dans la rue sous forme de revendications sociales. Que Pelé quitte le Brésil, a-t-on dit souvent, et le sang coulera sur les pavés de Rio...

Qu'on le veuille ou non, la gloire sportive demeurera la gloire du pauvre. Et elle n'est pas non plus d'une limpidité sans mélange l'émotion esthétique qui peut naître d'un beau geste sportif dans ce ballet moderne improvisé que tout sport collectif bien joué offre sur sa pelouse. Pour qu'elle fût vraiment pure, il la faudrait dépouiller de l'exaltation passionnée qu'éprouve le « supporter » pour son club favori ou le compatriote pour son équipe nationale...

Ces postulats admis, le devoir d'un Etat policé semble tout tracé en matière de sport.

D'abord favoriser chez tous et chez toutes la pratique habituelle et permanente de l'exercice physique qui endurecit les muscles, trempe le caractère, préserve la santé. Résultat qui s'obtient par une action patiente et continue depuis les bancs de l'école jusqu'à la caserne et où l'instituteur et le sergent instructeur ont une action autrement déterminante que le champion olympique et le recordman du monde dont on prétend faire des panneaux réclames. Ensuite, ne pas oublier que le champion n'est socialement utile que s'il demeure exemplaire et représentatif. Exemplaire, c'est-à-dire tel qu'on puisse encourager sans hésitation les jeunes à l'imiter : représentatif, c'est-à-dire émergeant au sommet d'une pyramide constituée par une masse de pratiquants d'où se dégage spontanément une élite, cette élite, ne pouvant malheureusement plus — et c'est le préoccupant problème du moment — fournir spontanément elle aussi les représentants nationaux.

Comment concilier la vie d'athlète et la vie de travailleur, comment faire en sorte que la vedette sportive ne soit pas un être hybride en marge de la société, difficile à « reclasser » à quarante ans, voilà donc le problème majeur de la représentation nationale. Chaque cas particulier doit être résolu en fonction de ses données propres, mais en fonction aussi d'une règle commune.

TROIS EXEMPLES

L'athlète Michel Jazy, notre gloire numéro 1 est typographe au journal *L'Equipe*. Personne n'ignore que ses patrons lui laissent — avec l'accord de ses camarades d'atelier — beaucoup de temps libre chaque matin pour aller s'entraîner dans les bois de Marly, et que ses absences excèdent largement le temps de ses vacances. Mais c'est une tolérance, le résultat d'un mouvement de solidarité, pas un droit. Le principe est admis que la course à pied ne doit pas rapporter d'espèces sonnantes et trébuchantes à Michel Jazy. Autre athlète, Robert Bogey, est instituteur. Il n'enseigne pas, son administration l'a affecté à un centre régional d'Education Physique où il a pour mission d'initier les jeunes aux joies et aux efforts de l'athlétisme... tout en disposant largement du temps nécessaire à sa préparation.

Là encore il s'agit d'un « arrangement » provisoire, d'un cas particulier, non d'un statut d'athlète d'Etat. A tout moment, Robert Bogey peut reprendre le chemin de sa classe et y enseigner comme par le passé.

Le troisième enfin dont nous publions le portrait est le patineur Alain Calmat. Il est parvenu, lui, à atteindre le sommet de la hiérarchie mondiale tout en poursuivant normalement ses études de médecine.

Tant qu'il pourra y avoir un Alain Calmat dans une équipe de France, on pourra dire que les dirigeants sportifs ne trahissent pas leur mission. Les jeunes ont ainsi la preuve qu'un champion est un être comme un autre qui travaille et pour qui la compétition est une activité joyeuse, désintéressée, secondaire et provisoire.

Les familles savent qu'en favorisant une vocation sportive chez leurs enfants, elles ne l'orientent pas dangereusement en dehors de voies qui permettent de progresser aussi dans la hiérarchie sociale.

Mais il en faut peu pour que le champion, le chef de file, devienne épouvantail.

Lorsqu'on sait qu'un gymnase amateur de classe mondiale doit désormais s'entraîner près de six heures par jour, comme un

acrobate de cirque, ne risque-t-on pas d'en conclure que le sport dans ce cas opère une sélection par le bas ?

Tout adolescent intelligent, travailleur et ambitieux, peut-il être encouragé à faire passer ses études ou son métier au deuxième plan pour s'entraîner comme un forcené des années durant ?

Du jour où il faudra inexorablement choisir entre la carrière de champion et la carrière dans la vie, une grande bataille sera définitivement perdue : celle qui fut menée depuis le début du siècle au sein de l'Université pour effacer ce qui semblait être un cliché périmé : le fort en thème malingre méprisant les muscles du cancre-prix de gymnastique.

Voilà pourquoi il faut tout tenter pour que le sport soit géré

non seulement financièrement mais moralement en « bon père de famille ».

Voilà pourquoi les conservateurs sont, dans ce domaine, sans doute les plus clairvoyants.

N'oublions pas que les gros titres et les gros contrats ne sont pas toujours des signes de santé et de prospérité dans les affaires musculaires. Ce n'est sans doute pas un hasard si les deux sports français les plus corrompus, le football et le tennis, ceux dont les effectifs sont parmi les plus nombreux et les « dessous de table » les plus répandus, se trouvent être aussi ceux qui dans les confrontations internationales nous valent les plus fréquentes déceptions...

Jean-François BRISSON.

MUSIQUE

A quoi servent les anniversaires ?

par Claude SAMUEL.

EN notre époque où les amateurs d'art sont d'abord soucieux de servir le culte du souvenir, l'anniversaire est une manifestation essentielle, un témoignage idéal d'amour et de respect, une occasion de « faire le point » sur une œuvre, enfin une possibilité inespérée de créer des comités où foisonnent inévitablement les présidents, vice-présidents et trésoriers adjoints.

Les musiciens ont donc bénéficié en 1962 d'un Comité Claude Debussy pour le centenaire de la naissance de ce musicien. Si je voulais faire du mauvais esprit, je dirais que la gloire d'un Claude Debussy n'a pas besoin de comité pour survivre et que les debussystes-de-comité sont généralement des hommes que l'auteur de *Pelléas* aurait sans doute récusés. Mais il est évidemment douteux et facile de faire parler les morts. Ce qui provoque mon scepticisme, c'est peut-être la vision de ces salles remplies de personnalités officielles, de ces salles brillantes et bâillantes, admiratives mais somnolant au son de *La Mer* ou des *Nocturnes*. Non, la vitalité de l'œuvre de Claude Debussy n'est pas concernée par ces médailles honorifiques dont on réserve le privilège aux grands morts ou... aux membres de nos Instituts.

Et aux debussystes-de-comité, qui rêvent d'un « Debussy pour tous », qui ont annexé cet impressionniste « si français », c'est-à-dire clair comme le jour (quelle chance de pouvoir opposer le message transparent de Debussy aux élucubrations intellectuelles de notre avant-garde !), je livre cette déclaration capitale, peu connue et, il faut l'avouer, un peu gênante, de Claude Debussy lui-même :

« Vraiment, la musique aurait dû être une science hermétique, gardée par des textes d'une interprétation tellement longue et difficile qu'elle aurait certainement découragé le troupeau de gens qui s'en servent avec la désinvolture que l'on met à se servir d'un mouchoir de poche ! Or, et en outre, au lieu de chercher à répandre l'art dans le public, je propose la fondation d'une « Société d'ésotérisme musical »... »

Ne soyons pas hypocrites : même en cette « année Debussy », sont-ils si nombreux les mélomanes qui préfèrent la subtile poésie de *Pelléas et Mélisande* à la sentimentalité clinquante de *Thaïs* ? Parfois, d'ailleurs, les anti-debussystes succombent à l'étranges confidences et, le mois dernier, une revue qui s'intitule « Opéra 62 » n'hésitait pas à condamner l'aspect « artificiel » et « expérimental » de *Pelléas* en expliquant que *L'Opéra d'Aran* de Gilbert Bécaud venait enfin de nous remettre « dans le droit chemin » (sic !). On croit rêver...

Entre les éloges empressés mais suspects et les cuistries de quelques faussaires égarés dans la critique musicale, il y a place pour la critique sérieuse, je veux dire pour l'essai d'approche d'une œuvre dont la beauté reste aveuglante et dont le potentiel de nouveauté n'est pas prêt d'être épuisé. Grâce aux études d'un Olivier Messiaen et d'un Pierre Boulez, on perçoit mieux aujourd'hui la portée de la révolution debussyste, révolution qui n'est pas seulement comprise dans la saveur particulière d'un langage harmonique, mais qui existe d'abord sur le plan de la structure formelle. Debussy songeait-il à la formule d'Hölderlin

« Vivre c'est défendre une forme », lorsqu'il fit inconsciemment vaciller les canons de l'architecture classique. Inconsciemment ? Certains le prétendent, car l'inconscience du génie est une théorie qui satisfait les amateurs de contes de fées. Mais Debussy, sans imaginer sans doute que les musiciens les plus avancés de la génération de ses petits-enfants revendiqueraient sa leçon, était un génie lucide, et comment ne pas songer à l'esthétique de Webern et de ses disciples actuels en lisant cette phrase : « Je voudrais qu'on arrive, j'arriverai à une musique vraiment dégagée de motifs, ou formée d'un seul motif continu, que rien n'interrompt et qui jamais ne revienne sur lui-même ».

N'est-il pas question, ici, de cet « athématisme » qui, défendu par Schoenberg, choqua si profondément ? Et Debussy aurait-il renié le célèbre conseil du même Schoenberg : « Ne faites jamais ce qu'un copiste peut faire à votre place » ?

Je ne voudrais pas ouvrir ici un débat de spécialistes et entraîner le lecteur dans les arcanes de l'analyse musicale ; je voudrais simplement souligner, en marge des hommages

Darius Milhaud : l'exemple de sagesse et de sérénité d'un grand musicien

officiels, que l'esthétique de Claude Debussy demeure au centre des préoccupations artistiques en 1962 : non seulement tous les musiciens français et une grande partie des musiciens étrangers de ce siècle n'auraient pas composé la même musique sans l'existence de Claude Debussy mais, maintenant, au prix de quelques malentendus notables, le nom de Debussy réalise une splendide unanimité ; il recueille à la fois les suffrages des jeunes révolutionnaires et des compositeurs traditionnels et, dans cette unanimité, je ne vois guère que deux exceptions « avouées », bien modestes, il faut le reconnaître : Pablo Casals et les « fans » de Gilbert Bécaud. Dans les deux camps, les collusions sont inquiétantes.

Les vivants ont droit également à des anniversaires commémorés, bien qu'ici les ministres ne se déplacent plus ! En 1962, Igor Stravinsky a 80 ans et Darius Milhaud fête son 70^e anniversaire. Le premier est aujourd'hui le plus célèbre des musiciens contemporains, mais il se refuse encore à poser pour l'éternité et, chaque jour, il retouche le portrait définitif. Il y a dix ans, on le prenait pour un compositeur américain néo-classique ; maintenant, il est éperdu d'admiration pour Pierre Boulez et surprend le monde en allant présenter ses respects à Krouchtchev au Kremlin. Stravinsky réussira bientôt ce miracle : s'installer sur les bords de la Mer Noire, invité par le Gouvernement de l'U.R.S.S. pour composer selon les règles de ce système sériel vigoureusement condamné par les autorités soviétiques. Je soupçonne fort Igor Stravinsky de souhaiter en secret que quelque Prix Lénine vienne couronner une des carrières les plus mouvantes que l'on puisse imaginer.

Darius Milhaud n'a cure de ces jeux ; et Darius Milhaud, professeur en Californie, n'a pas été accueilli à l'Élysée lorsqu'il est venu en France pour l'année de ses 70 ans ; enfin, le grand public ne s'est guère aperçu que l'on fêtait cette année un des premiers compositeurs de notre pays.

Certes, Darius Milhaud souffre de ce désintéressement ; mais il puise un réconfort dans une immense sagesse. Sagesse du compositeur qui n'a pas craint d'étonner en 1925 et qui n'a pas peur de paraître dépassé en 1962, sagesse d'un homme dont chaque expression est d'abord musicale, dont toute l'activité s'identifie avec l'acte de la création, sagesse d'un esprit curieux que les recherches des jeunes passionnent mais que les succès des nouvelles idoles n'obsèdent pas. C'est la bonté et la générosité qui me semblent le mieux convenir pour caractériser ce sage ; et ces qualités morales ne sont pas des masques, excusant la faiblesse d'une œuvre, car l'œuvre de Milhaud, que la postérité épouvrera sans doute, est animée d'un souffle puissant, conduit par une inspiration qui sert à la fois les éclats de la violence et les confidences d'un lyrisme émouvant.

Aujourd'hui, on ne peut se retenir de déplorer l'insouciance des milieux artistiques français en face d'un de nos meilleurs musiciens ; demain, faudra-t-il s'insurger contre des comités-Milhaud qui tâcheront de réparer les oublis ? Par bonheur, cette perpétuelle insatisfaction, ces motifs constants d'irritation n'ont jamais empêché un créateur d'écrire un chef-d'œuvre — et les zélés commentateurs des deux bords n'ont jamais changé la face de l'Art.

Claude SAMUEL.

Le Maghreb entre deux guerres (1914-1939)

de Jacques BERQUE.

FILS de l'islamologue Augustin Berque, le professeur Jacques Berque, qui a longtemps vécu en Afrique du Nord, vient de publier sur « Le Maghreb entre deux guerres », un important ouvrage qui prend place entre « L'Afrique du Nord en marche » de l'historien Charles-André Jullien et la « Sociologie de l'Algérie » du sociologue Pierre Bourdieu.

Dans sa précaution contre le dogmatisme, dans son soin de faire voir et sentir en même temps que comprendre, Jacques Berque se garde de présenter un système. Il enchaîne sa présentation du Maghreb selon l'articulation des cours qu'il a professés au Collège de France. Sa méthode ne manque pas de surprendre. Du moins n'a-t-elle l'avantage de ne pas être dans le défaut de couleur et de s'éloigner de la sociologie conformiste en honneur en Afrique du Nord entre les deux guerres (1919-1939).

Le choix du sujet se justifie aisément. L'histoire du Maghreb dans cette période n'est-elle pas celle d'occasions refusées par la France de donner la mesure de sa mission libérale et humaine et celle de l'influence des prépondérants favorables à une transformation des protectorats en administrations directes ? Jacques Berque l'éclaircit en commençant par dévoiler les soubassements humains de l'Afrique du Nord entre lesquels il convient de ne point négliger Dahras et Chaouïas, puis il souligne l'avance de la Tunisie dans le combat politique contre un colonialisme essoufflé, l'opposition des évolutifs et des con-

servateurs dans une Algérie où la joie des combattants rentrés dans leurs foyers en 1918 a fait place à la déception.

La dispute pour les bases dans la concurrence des communautés d'occupants est la toile de fond, cependant que s'accroît, au premier plan, le divorce de deux économies dont l'une est favorisée par le développement de la mécanique. Les barrages algériens du plan Steeg élevés, il faut bien le dire, dans la négligence de l'indice d'évaporation et de la dégradation des bassins versants servent à la colonisation européenne au moment où les informations rapportées de France par les ouvriers musulmans contribuent à la formation d'un nouveau type de fellah. Les concessions d'Algérie et de Tunisie et les courtiers du Maroc déposent l'autochtone au fur et à mesure de la progression de la charrue à disques dans la nonchalance de la fragilité du sol. Si le protectorat marocain est blâmé pour l'éviction de l'indigène par le colon, il est loué en revanche pour la découverte des richesses du sous-sol maghrébin, Sahara compris. Je veux souligner que celles-ci ont été prospectées par les géologues et par les mineurs algériens et que si le Protectorat marocain s'en est volontiers attribué l'initiative, le mérite en revient exclusivement aux spécialistes d'Alger. Il me suffit de rencontrer les noms et les travaux de Ville, Pomel, Flamand, Gautier, Savornin, Bétier, prédécesseurs de Mentchikof et de Jevain. Les Découvertes de Conrad Killau qui m'avait envoyé amicalement les tirés à part de ses publications sur le Sahara depuis 1926 étaient ignorées par le Protectorat dont les programmes récents de mise en valeur des ressources minières et hydrauliques, conçues selon des vues technocratiques, ont laissé l'indigène indifférent, alors qu'ils ont concouru à la prolétarianisation des cités en même temps que les grandes fermes colonisaient les campagnes.

La France a demandé plus qu'elle ne recevait, promis plus qu'elle ne faisait et entrepris plus qu'elle ne pouvait. Lyautey ne l'a point ignoré et il a reconnu les aspirations inévitables du Marocain dans la vue de préparer un avenir franco-maghrébin. Mais il est resté autocrate, favorable aux grandes entreprises, accoutumé à utiliser le concours des bureaux arabes et à montrer de bonnes dispositions envers la grande colonisation. Il était de la catégorie de Jonnart qui l'avait établi en Algérie, tandis que Steeg recourait comme Lebeau à un système jurisprudentiel et que Bordes renversait la politique libérale menée de 1925 à 1929, comme Naegelen allait effacer après la deuxième guerre celle qui avait ouvert l'espérance aux musulmans de 1944 à 1948.

Cependant que la conférence de 1923 affirmait la tutelle de la France sur le Maghreb dans le respect de la religion

et des coutumes, la force populaire montait sur les décombres d'une société en train de se détruire en se départant de ses traditions. La maîtrise de la rue restera à la police, mais la revendication montera. Quand, en 1930, Alger revendique la citoyenneté dans le statut, Rabat demande le retour à la stricte application du statut de protectorat, statut de contrat, et Tunis le respect de l'autorité du Bey. Ainsi se manifeste la révolte de toute une génération armée du bilinguisme.

A la durée maghrébine exprimée par cette revendication, la grande colonisation a accoutumé d'opposer « l'œuvre française » en un mot d'ordre qu'elle fait propager et répéter en toute occasion par ses agents de la presse, des assemblées élues et des administrations. Les Musulmans répliquent en dénonçant la contrepartie de l'œuvre en question, c'est-à-dire l'exploitation basée sur un avantage unilatéral et sur la dénationalisation. Or la nationalité est la dernière fondation de l'édifice social traditionnel, jalousement conservé au foyer, par la femme maghrébine alors que la femme de l'Asie centrale soviétique est l'auxiliaire de la politique de supranationalité.

Trois affirmations simultanées de l'œuvre française à travers le Maghreb contrarient singulièrement le sentiment national : les fêtes du Centenaire de l'Algérie française, le dahir berbère et le Congrès Eucharistique de Carthage. Le Centenaire est célébré selon les vœux de la Fédération des Maires soucieuse de triompher des inquiétudes qu'elle avait reçues de la politique musulmane du Gouverneur général Violette démis en 1929 pour n'avoir point consenti à se soumettre. Il est signifiant d'une revanche comparable à celle que la grande colonisation tirera en 1949 du voyage du Président de la République au lendemain du renversement de politique tendant à éluder l'application du statut de 1947.

Le dahir berbère arraché par le Résident général Lucien Saint au jeune Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef vise à soustraire les montagnards marocains à leur devenir islamique et arabe, alors que ceux-ci ne dissocient pas leur foi de leur genre de vie tant au surplus, l'orthodoxie les protège contre la dénationalisation. Il concourt à la cohésion marocaine au lieu de l'ébranler. Il provoque la solidarité islamique au-delà des frontières au lieu de diviser les transhumains et les sédentaires. Le Congrès Eucharistique de Tunis célébré en grande solennité est tenu au Maghreb pour être une croisade contre l'Islam et un rappel des Croisades. Il provoque des manifestations d'étudiants et des proclamations dans les journaux de la Régence. L'éclat des cérémonies publiques, les imprudences et les attentats verbaux sont autant de fautes commises contre la coopération franco-maghrébine.

Or, à ce moment même, la crise économique s'aggrave. Les grands chefs algériens ont été ruinés par les réceptions qu'ils ont été priés d'organiser pour les invités du Centenaire. Les Fellahs sont de plus en plus dépossédés. La colonisation ne constitue plus que des cadres dans ses latifundia.

Les colons sont aux mains des banques au Maroc où la surproduction cotoie la sous-consommation. Le peuplement a échoué. Le Résident général Peyrouton pratique en Tunisie une politique de zigzags. La répression s'instaure. Les incidents se multiplient et, pour les pallier, le délit politique est institué par le décret du 30 mars 1934 en Algérie. Aussi les années 1934 et 1935 sont-elles cruciales et l'année 1936 annonce-t-elle des solutions.

C'est alors que sont entamées les dernières sommations musulmanes à la politique française, à la pression des lobbies, au libéralisme instrumental de Lyautey et au paternalisme de Lebeau. Jacques Berque accorde plus d'importance que je ne le fais au Groupe d'Etudes de l'Islam animé par Robert Montagne de qui les travaux de sociologie se relient à ceux des Affaires indigènes. En revanche, il est réticent quant à l'ouvrage accompli par le Haut Comité Méditerranéen institué le 23 février 1935. Or, loin de s'en remettre à l'initiative des proconsuls locaux, cet organisme n'avalise point leurs méprises, leurs mécomptes et leurs préjugés. Il étudie les problèmes en procédant à de vastes enquêtes, dont certaines, singulièrement celle touchant le Khamessat poursuivie par Vrolyck est une véritable révélation. Charles-André Jullien, secrétaire général, à partir de juin 1936, est secondé par des experts du Maghreb dans un soin d'ouverture démocratique sur l'avenir qui ne s'accommode point de compromis avec les exigences des prépondérants et permet de soutenir les propositions faites au gouvernement d'arguments et de faits rigoureusement élaborés et contrôlés.

Les travaux du Haut Comité sont produits opportunément alors que de nouvelles formes surgissent au Maghreb de la décrépitude des anciennes et que les hiérarchies morales changent, transformation au profit des forces nationales ignorées par les pouvoirs établis et par la science officielle, sauf par un renforcement des pouvoirs répressifs et de vaines critiques. Une génération nouvelle de militants politiques s'en prend aux chefs traditionnels des tribus et des partis. A son retour d'Orient, le vieux leader cheikh Tha'albi est accueilli par les jets de tomates des partisans de Bourguiba et surnommé le cheikh tomaten. En Algérie, émergent Chérif Benhabyles, Ferhat Abbas, et l'alem Ibrahim Bachir. Sous l'impulsion du Haut Comité méditerranéen et de Charles Saumagne, un programme de paysanat est mis sur pied en Tunisie. En revanche, les décrets

de 1937 portant création des Centres municipaux en Algérie sont appliqués sans conviction et voués à l'échec. Ils ne seront repris qu'en 1945. Ces tentatives isolées ne marquent pas un effort de l'administration pour répondre aux aspirations de la génération montante du Maghreb. Aussi, le climat revendicatif se fait-il de plus en plus intense, aussi bien sur le plan social que sur le plan politique. La requête maghrébine ne s'inscrit plus seulement dans le mouvement des réformes de la gauche française. Elle tend à la restitution de la Patrie, encore que le nationalisme cultive l'alibi progressiste.

En avril 1937, Saïd Hiffi exprime les revendications marocaines dans son journal « Al Maghrib ». A Constantine, le cheikh Ben Badis rassemble trois mille manifestants. A Alger, le Congrès de Bab El Oued demande la citoyenneté dans le statut. Mais Messali agite l'indépendance. L'administration répond par l'arrestation du Cheikh El Oubi, par les bastonnades de Fez et par les fusillades de Tunis. La fin du Front Populaire renvoie dans le passé les chances d'accommodement. Le grand colon tonitrué en Algérie, la banque étend son emprise au Maroc, le concessionnaire multiplie ses interventions en Tunisie. Il n'est plus question de construire l'inévitable avec le Maghrébin. Le malaise s'aggravera désormais en profondeur, même s'il paraît s'apaiser en surface devant la mesure de Guillon, dégagé de la technique préfectorale, l'aptitude de Lebeau à composer avec les parlementaires par un équilibre entre la droite et la gauche, le respect de Noguès pour la tradition et la civilisation islamiques. Il n'en demeure pas moins que Lebeau fait annuler, en 1937, l'élection d'un maire musulman par le Conseil municipal de Mekla en Kabylie, sous la pression de la Fédération des maires. Il faudra attendre 1945 pour voir un musulman présider aux destinées d'une commune algérienne. Le règlement n'est que sursis jusque dans la guerre à la faveur du loyalisme des musulmans qui n'ont pas accoutumé d'abandonner celui qui est sous la patte « du fauve ». Mais, au cours de la réception du Gouverneur à Tlemcen en 1939, M^r Ali Taleb, citoyen français, réclame, non sans faire scandale, l'application du projet Viollette. La revendication ne se prescrit point. L'administration tâche, pour la faire oublier, en favorisant la renaissance de l'Artisanat, en créant des Sociétés indigènes de prévoyance pour la fabrication de tissus, pour le stockage des céréales. Au même moment, elle établit la prédominance des grands colons, dans la gestion du Crédit agricole en Algérie et elle s'enlise dans l'orientalisme, cher à Robert Montagne, en politique indigène au lieu de suivre Saumagne, Augustin Berque et Charles Lévy promoteurs d'une conception sociale du paysanat. Elle oppose en 1939 le congrès des Confréries religieuses aux ulémas réformistes qui

animent le mouvement nationaliste, sans parvenir à empêcher le transfert à ces derniers de la direction des courants religieux. Au fur et à mesure de la modernisation du pays, elle se satisfait dans la négligence des inquiétudes qui soulèvent la masse. Elle jouit d'un illusoire triomphe en arguant, à la manière de Gustave Mercier, du dynamisme ascensionnel de la vie.

Jacques Bergue remontre opportunément les thèmes élémentaires d'une coexistence : la faim apaisée des immigrés de Sicile et des Baléares, la faim latente du fellah et du khammès suspendue aux effets des sécheresses périodiquement accentuées du climat xérothérique et à quoi s'offre la racine toxique du Parghuda. Les ethnies ne se mêlent pas car il n'est pas entre elles de mariages mixtes. L'Européen considéré à la proportion des services qu'il rend n'est pas respecté pour autant et il manque d'égards envers le Maghrébin qu'il traite de raton ou de bicot, injure qu'on aura le regret de retrouver à propos d'un voyage présidentiel en Algérie dans le livre d'un ancien chef du protocole paru en 1955. Les hiérarchies accusées par le profit des uns et par la misère des autres vivent sous une menace indéfinissable alléguée par la Grande Colonisation chaque fois qu'un Gouverneur tâche pour adoucir le système. L'inquiétude est double au surplus : celle du colonisateur est morale, celle du colonisé est fondée sur les possibilités de répression.

Une galerie de portraits illustre tous ces thèmes. La réception au Palais d'Été d'Alger fait apparaître des dignitaires qui n'ont pas tous « l'allure sénatoriale de Lucien Saint, la vigueur de Peyrouton et la finesse acide de Noguès ». Jacques Berque leur découvre des allures de militaires du Second Empire qui présageaient la défaite. Il ne manque pas de laisser apparaître sa préférence aux cadres du Maroc comparés à ceux de l'Algérie. Il campe avec éclat le portrait du mercanti de Casablanca, sorti du peuple et parvenu à dîner chez le Résident puis à marier sa fille dans la noblesse, ne demandant plus au pays qu'un prétexte à spéculation. Il traite avec autant de talent le héros de la grande bourgeoisie, ancien élève de l'École Polytechnique et Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, les petits colons alignés sur les grands dans l'attachement au statut colonial ; les grands de plus en plus exigeants envers l'administration pour obtenir des réalisations, une fois terminée la pacification.

Le Maghreb d'entre les deux guerres est représenté pour être une coulée de laves à demi solidifiées. Le colon y est Algérien ou Marocain contre le Français de la métropole et il est Français contre l'Arabe. Le foyer arabe est seul resté indemne de la colonisation. L'Arabe s'accommode au monde nouveau en se montrant bon Arabe à La Mecque et bon Français à Paris. Les parlars eux-mêmes

réingissent les uns sur les autres à la façon de ceux du Canada et de l'Afrique du Sud.

Le Maghreb se dépersonnalise dans la diversité. Les indigènes et les allogènes attendent du suzerain des actes opposés. L'attente des seconds est trompée dans la mesure où la métropole accorde aux Européens un blanc-seing d'exploitation et ne s'attache pas à orienter la transformation inévitable. La France a ignoré qu'elle était mortelle sur les rivages sud de la Méditerranée et, dans cette ignorance, elle a refusé — ou négligé — les occasions qui s'offraient à elle de nouer des liens harmonieux par-dessus la mer.

(Editions du Seuil.)

Yves CHATAIGNEAU,
ancien Gouverneur général
de l'Algérie.

La Société de demain

NUMERO SPECIAL
DE LA REVUE
« LA TABLE RONDE »

LA prévision, qui est en train de devenir comme la seconde nature des économistes et des sociologues, n'a rien de commun avec une prédiction plus ou moins fumeuse. Le numéro spécial que « La Table Ronde » a consacré en octobre 1962 au problème de la *Société de demain* le montre bien. Son contenu très riche ouvre d'intéressantes et utiles perspectives de réflexion.

« Il est sans importance, écrit M. Fourastié, que je conclue que le nombre des Français sera en 1999 de 60, 65 ou de 70 millions ; ce qui est important, c'est que je vous fasse connaître les éléments de mon calcul, les facteurs qui me paraissent influencer la réalité, les problèmes posés par l'évolution. Ce qui compte n'est pas le résultat, c'est la réflexion. »

Toutes ces études sur l'avenir (futurible, prospective, prévision) sont en effet rendues nécessaires par l'extrême complexité du présent. Si, vraiment, comme l'écrit encore Jean Fourastié, « le progrès économique lance la Société humaine dans une évolution si rapide que l'humanité n'en a jamais connu de telle et n'en connaîtra de telles que pendant des durées limitées », il est urgent de trou-

ver et de choisir parmi ce flot de possibilités celles qu'il est convenable de promouvoir.

C'est le lot de l'attitude « prospective », qui, comme l'indique Jacques de Bourbon-Busset, n'a pas seulement à définir les structures sociales, « mais aussi les structures mentales qui se modifieront peut-être aussi profondément que les structures sociales qui, après tout, ne sont que leur reflet ».

Evidemment, la prévision s'exercera d'abord sur les réalités économiques : l'idée de prévision est-elle dans ce domaine compatible avec celle de l'évolution ? Jusqu'où la prévision commande-t-elle une planification ? Ces questions posées, on s'aperçoit que le monde de demain risque de ne pas ressembler beaucoup à celui que nous connaissons. Des possibilités nouvelles seront libérées, particulièrement dans le domaine de la biologie. Mais ne risque-t-on pas d'être un peu submergé par ces nouveautés ? Quels seront les moyens les plus propres de donner à l'art et à la littérature leur place dans la société de demain afin qu'un nouvel humanisme se constitue ?

Et quand on a situé l'homme par rapport à ces déterminismes, reste à situer ces déterminismes eux-mêmes par rapport à la liberté. La simple question « où en sommes-nous ? », posée par Josef Pieper, oblige à garder présente la préoccupation des fins que, dans un langage teilhardien, Abel Jeannière appelle « la totalisation de la cosmogénèse dans le Christ total ». Nécessité qui ne vient pas seulement d'une vision transcendante mais de l'analyse même d'une réalité historique, que Jean Fourastié voit évoluer à partir de problème de quantité, de vitesse de croissance, de records spatiaux, de tonnes d'acier qui intéressent aujourd'hui par priorité, vers des « problèmes de qualité, de sensibilité, de spiritualité ». Cette re-conversion intellectuelle, artistique, morale et spirituelle sera la grande aventure de demain.

Henri BOURBON.

Toumliline

D'ELISABETH DES ALLUES

LA fondation du prieuré bénédictin de Toumliline, au Maroc, apparaîtra aux historiens futurs comme un des événements importants non seulement dans l'histoire monastique de notre temps, mais encore dans l'histoire de la civilisation. On ne peut donc être que reconnaissant à Elisabeth des Allues du volume qu'elle a consacré à ce prieuré et

à sa filiale de Bouaké, en Côte-d'Ivoire (1). Ce livre est clair et complet et contient, en outre, des textes, notamment du prieur Don Denys Martin, qui à eux seuls mériteraient qu'on achetât l'ouvrage.

A notre époque, les continents se sont rencontrés. Des civilisations diverses, pour ne pas dire opposées, se sont trouvées en cohabitation. Dans l'ensemble, cette rencontre fut surtout leurre et méprise. Elle a engendré des irritations et des contresens. Or, à Toumliline, au contraire, et peut-être pour la première fois — au moins de façon un peu organique — l'Islam et le Christianisme, indirectement la civilisation occidentale, se sont expliqués l'un et l'autre et ont tenté de se mutuellement connaître, non dans la sécheresse des livres mais dans la vie. Entreprise hardie et périlleuse que la charité des moines a rendu possible, même aux pires moments de la lutte pour l'indépendance. J'étais au Maroc, ce sombre mois d'août 1955. C'était l'heure tragique des assassinats de Meknès. Dans ce monde troublé, j'ai abordé à Toumliline un îlot de paix. Quelque deux cents étudiants musulmans, tous nationalistes, s'y étaient rassemblés. A l'heure des massacres, on pouvait avec eux aborder calmement et clairement les problèmes.

Depuis lors, Toumliline a poursuivi son œuvre, organisant en particulier des sessions d'étude qui auront largement contribué à faire comprendre aux Marocains qu'il existe aux problèmes de leur pays d'autres solutions que la solution marxiste. Sous les admirables bois de cèdres qui surplombent le monastère, des amitiés se sont créées. Au-delà des différences d'origine et de religion, quelque chose de nouveau a pénétré dans le Maroc, pour l'élaboration de sa civilisation future. En ce sens, les moines de Toumliline ont œuvré comme leurs devanciers des premiers siècles dont, dans un livre récent, *Les moines et la civilisation*, M. Decarreux a retracé l'épopée (2).

La confrontation annoncée à Toumliline entre l'Islam et le Christianisme se poursuit désormais à Bouaké entre la véritable civilisation occidentale, dont enfin on présente aux Africains autre chose que la caricature et les déchets, et l'âme noire. Là aussi, des rencontres ont lieu. Là aussi on aborde les problèmes de la cité africaine, en cette heure ambiguë de la décolonisation.

Je souhaite qu'on lise le livre d'Elisabeth des Allues. Je souhaite surtout qu'il pousse beaucoup à se rendre à Toumliline si les circonstances le leur permettent. Ils y visiteront un des hauts lieux de notre temps.

Georges LE BRUN KERIS.

(1) Editions du Cerf.

(2) Arthaud.

PASSION DE LA MORALE

PAR ETIENNE BORNE

L'ACQUITTEMENT de Liège peut avoir un sens valable s'il apparaît non comme un jugement mais comme un refus de juger. Le problème posé est de ceux qui excèdent les forces de l'homme seulement homme. Si bien que dire le vrai et le juste, mettre à part le bien et le mal devient une tâche impossible au moins pour ce qu'on appelle la morale naturelle. Car dans cette affaire, la morale contredisant la morale, souffre une singulière passion. « Tu ne tueras pas » : en se donnant ou en recevant cette loi, l'homme, s'arrachant à une nature sans moralité propre, invente l'homme en découvrant le caractère sacré d'une existence dès lors sans commune mesure avec le reste des créatures. Et chaque fois qu'il transige avec ce principe des principes en se fabriquant des morales utiles à ses entreprises guerrières ou révolutionnaires, l'homme rentre dans le jeu matériel, charnel, païen de la nature et rompt avec la religion de l'esprit. Même bafouée et contredite par un entassement d'actions sanglantes qui se confondent avec la monotonie de l'histoire, cette nécessité morale du respect de la vie continue à obliger absolument. Mais d'autre part l'obligation de lutter contre le mal du malheur, et particulièrement lorsqu'il crucifie des innocents, est pour l'homme un impératif non moins catégorique. Si bien que supprimer une vie pour épargner à un être infortuné un excès intolérable de souffrances, comme l'a fait cette femme qui, par pitié pour un enfant difforme, informe, a martyrisé son cœur de mère, un tel meurtre, dans une conscience prise du vertige de la pitié, peut prendre les apparences d'un affreux devoir. Si bien qu'il sera permis de se demander si un crime inspiré par la miséricorde ne cesse pas alors d'être criminel. La situation est un cas limite et lorsque le bien-pensant qui n'a connu que la querelle commune des tentations moyennes et d'une honnêteté médiocre, requiert d'autrui, plongé inexplicablement dans l'abîme, un respect de la loi qui le vouera au sacrifice et à un héroïsme comme à une détresse chaque jour renouvelés, comment ne pas trouver à cette sorte de sécurité dogmatique un relent d'insupportable pharisaïsme ? Qu'on ne se donne pas non plus la facilité d'accabler une mère meurtrière, faut-il dire par défaut ou par excès de courage, en convoquant et en faisant défiler imaginativement devant elle le long cortège de ces autres mères qui, dans la familiarité de la croix ont accepté de s'immoler au service de l'enfant infirme, fût-il irréparablement abîmé et à jamais incapable de connaissance et de reconnaissance ? Car en cette matière, ne valent ni le nombre ni la généralité : il n'y a que des cas singuliers, et partout l'universelle maternité éprouvée par une souffrance sans nom. Résignée ou révoltée, chacune de ces mères est aussi toutes les autres mères et elles

participent ensemble à la solitude fraternelle de la même tragédie. Que surtout une société et un siècle n'invoquent pas contre la mère coupable l'absolu d'une loi avec laquelle ils prennent d'étranges libertés lorsqu'ils condamnent tant d'innocents à la mort lente ou brutale.

IMPOSSIBLE de conclure cependant que la pression de la loi et l'inspiration de la pitié font une alternative indénouable. Dans cet éclatement, comme on a dit « d'une morale en miettes », la solution doit être cherchée et trouvée non pas contre la morale mais au-delà de la morale. Sans qu'on se permette de juger des intentions que le malheur interdit de scruter et empêche de déchiffrer, il faut dire lourdement que le meurtre miséricordieux, s'il paraît moralement fort, est métaphysiquement faible, parce qu'il relève d'une attitude existentielle faite contradictoirement d'un désespoir total et d'un optimisme naïf, qui se contestent mutuellement et dont chacun est incontestable.

RECONSTITUONS le cheminement dont la pente mène à une conclusion d'euthanasie : une imprudence humaine ou une erreur de la nature a suscité un monstre, et de ce destin originellement avorté on désespère de faire sortir une destinée véritablement humaine ; et en même temps on a l'ingénuité de croire qu'il est raisonnable d'anéantir ce qui n'aurait pas dû être, qu'il suffit pour rétablir l'ordre de corriger une nature fautive en raturant l'erreur. Tout se passera alors comme s'il ne s'était rien passé. Le verdict de Liège qui commençait par nier la matérialité même de la mort violente de l'enfant est exactement significatif de cet état d'esprit. Ainsi se montre le fond, qui est théologique, d'un tel débat : si le Dieu de la nature, par cruauté ou distraction, agit inhumainement, les hommes ne sont-ils pas autorisés à le rappeler à l'humanité ? L'homme, se faisant maître de la vie et de la mort et tentant de se substituer à un Dieu qu'il suppose, dans l'égarément du malheur, méchant ou aveugle, mêlera à un excès de pessimisme, qui refuse de reconnaître les possibilités humaines dans un corps mutilé, l'extrême d'un optimisme démiurgique qui se donne la permission d'user du mal pour avoir raison du malheur. L'issue n'est pas de l'ordre de la théorie : qu'elle ait ou non conscience d'elle-même, seule une foi héroïque en un Dieu, qui est ce Dieu de l'esprit et du cœur, que de cruelles réalités paraissent mettre en échec, peut vaincre la tentation, terrible parce qu'elle imite le devoir, du meurtre miséricordieux, et permettre ensuite de supporter l'insupportable, et d'assumer la vie dans l'éroulement du bonheur.